

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 17 avril 2019

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 31, alinéa 2, lettre a de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2018;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général du 4 mars 2019,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2018 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2018.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2018 et
- le rapport de l'organe de révision du 4 mars 2019.

Les états financiers de l'Hospice général pour l'exercice 2018 présentent les données financières suivantes :

- **Le total du bilan s'élève à 1 141 millions de francs**, en augmentation de **73 millions de francs** par rapport à l'exercice précédent. Les immeubles de rapport et terrains sont notamment en augmentation de **33 millions de francs** en raison de l'activation des travaux de rénovation (16 millions de francs) et de la réévaluation annuelle du parc immobilier (17 millions de francs). Les bâtiments d'exploitation quant à eux augmentent de **32 millions de francs** dans le cadre de la réalisation des nouveaux centres d'hébergement collectifs (Rigot, Seymaz, Bac).
- **Le résultat d'exploitation se monte à +13,8 million de francs** qui se décomposent comme suit :
 - **Résultat Prestations : 0 franc**
(Coût net = 342,9 millions de francs couverts par la subvention de l'Etat)
L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF). En augmentation de 2,8 millions de francs (+1%) par rapport à 2017, les prestations nettes à charge du canton des usagers de l'Hospice général s'élèvent à 342,9 millions de francs et sont légèrement supérieures au budget (+1,5%). Ces dernières ont été couvertes par une subvention initiale de 330,1 millions de francs, complétée par 13 millions de francs de crédit supplémentaire.

– **Résultat de Fonctionnement : -3,4 millions de francs**

(Total Fonctionnement net= 85,6 millions de francs)

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 136,9 millions de francs, en augmentation de 2% par rapport à 2017. Cette hausse concerne essentiellement les charges d'exploitation tandis que les charges de personnel ont été contenues.

Les recettes propres de l'institution sont en légère baisse, ce qui induit au global une hausse des coûts nets de fonctionnement à 4,4 millions (+5,4%).

La subvention de fonctionnement augmente de 2,6 millions de francs, laissant un déficit de fonctionnement de 3,4 millions qui est cependant inférieur aux estimations budgétaires. Ce déficit est imputé à la réserve conjoncturelle de l'institution, constituée des non dépensés des mandats précédents.

– **Résultat de l'évaluation du parc immobilier : +17,1 millions de francs**

Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie, qui reflète l'évolution de la valeur du parc sur l'exercice.

En 2018, un expert externe a procédé à l'évaluation d'une partie du parc de rapport de l'Hospice général. En hausse par rapport à 2017, le résultat d'évaluation est positif. Il est le reflet des travaux de maintien et de mise en valeur du parc et d'une importante réévaluation des droits de superficie.

– **le total des fonds propres est de 770,8 millions de francs**, en augmentation de 13,8 millions de francs (imputation du résultat annuel).

– **Un solde non dépensé de 0,196 million de francs** est à restituer à l'Etat et figure au passif du bilan.

– Les états financiers révisés ont fait l'objet **d'une validation par le conseil d'administration du 4 mars 2019**. L'organe de révision a recommandé d'approuver **sans réserve** les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2018 comprenant le rapport de l'organe de révision du 4 mars 2019

Hospice général – Finances

Rapport financier au 31 décembre 2018



Hospice général

Mieux vivre
ensemble à Genève

SOMMAIRE

SYNTHESE ET ETATS FINANCIERS

- A. Synthèse et chiffres clés
- B. Etats financiers
- C. Annexes aux Etats financiers
- D. Rapport de l'organe de révision

SOMMAIRE

SYNTHESE ET ETATS FINANCIERS

Synthèse	4
Chiffres clés au 31 décembre 2018 Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier	5
A. ETATS FINANCIERS	6
<i>Bilan annuel</i>	8
<i>Compte d'exploitation</i>	10
<i>Tableau de flux de trésorerie</i>	11
<i>Variation des capitaux propres</i>	12
B. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	13
<i>A0 – Informations générales</i>	13
<i>A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal</i>	13
<i>A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels</i>	13
<i>A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)</i>	17
<i>A1 – Notes du Bilan</i>	18
<i>A1-1 – Débiteurs</i>	18
A1-1-0 Synthèse débiteurs	18
A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement	19
A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations	19
A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme	20
A1-1-4 Débiteurs Avances A1 / SPC	21
A1-1-5 Créances usagers ASOC à long terme	22
<i>A1-2 – Actifs transitoires</i>	23
<i>A1-3 – Autres Immobilisations financières</i>	23
<i>A1-4 – Immobilisations incorporelles</i>	24
<i>A1-5 – Immobilisations corporelles</i>	24
<i>A1-6 – Immeubles et terrains</i>	25
A1-6-1 Immeubles d'exploitation	26
A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains	27
<i>A1-7 – Actifs affectés</i>	28
<i>A1-8 – Dettes à court terme</i>	29
<i>A1-9 – Passifs transitoires</i>	29
<i>A1-10 – Emprunts hypothécaires et obligataires</i>	30
<i>A1-11 – Autres fonds étrangers</i>	33
<i>A1-12 – Provisions</i>	33
<i>A1-13 – Subventions d'investissement</i>	33
<i>A1-14 – Fonds et Dons</i>	34
A1-14-1 Fonds affectés	34
A1-14-2 Dons et Legs affectés	35
<i>A2 – Notes du compte d'exploitation</i>	36
<i>A2-1 – Prestations d'Action sociale (C01)</i>	36
<i>A2-2 – Prestations d'Aide aux migrants (C05)</i>	38
<i>A2-3 – Résultat Net (Fonctionnement + Evaluation immobilière)</i>	40
A2-3-1 Subventions et contributions publiques	41
A2-3-2 – Produits d'exploitation	41
A2-3-3 – Résultat du parc Immobilier	42
A2-3-4 – Charges de personnel	43
A2-3-5 – Charges d'exploitation	43
A2-3-6 – Amortissements	44
A2-3-7 Résultat financier	44
<i>A3 – Notes complémentaires</i>	45
<i>A3-1 – Instruments financiers</i>	45
<i>A3-2 – Gestion des risques financiers</i>	46
<i>A3-3 – Subventions canton de Genève</i>	48
<i>A3-4 – Principaux dirigeants</i>	49
<i>A3-5 – Parties liées</i>	51
D. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	52

Synthèse

1 - Résultat Prestations :

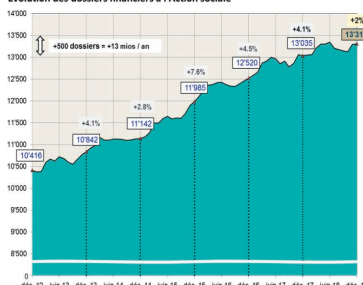
CHF 0 mios

(Coût net = CHF 342.9 mios couverts à 100% par la subvention de l'Etat)

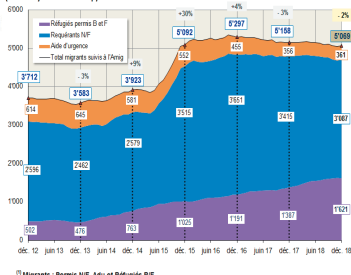
L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF).

En augmentation **CHF 2.8 mios (+1%) par rapport à 2017**, les prestations nettes à charge canton des usagers de l'Hospice général s'élèvent à CHF 342.9 mios, supérieures au budget (+1.5%). Ces prestations ont été couvertes par une subvention initiale de CHF 330.1 mios, complétée par CHF 13 mios de crédit supplémentaire. Un solde non dépensé de KCHF 196 sera restitué à l'Etat.

Evolution des dossiers financiers à l'Action sociale



Evolution des migrants suivis dans le dispositif asile (hors exayants droit & Ety)



Prestations Action Sociale 2018= CHF 313.3 mios

(Ecart 2018/2017 = CHF +8.2 mios, soit +3%)

En 2018, le nombre global de dossiers suivis à l'action sociale a continué d'augmenter (+276 dossiers, soit +2%) mais dans des proportions toutefois bien inférieures aux exercices précédents.

Les prestations brutes versées aux usagers augmentent de CHF 15.5 mios, mais sont compensées par une hausse des recettes et notamment la dissolution d'une provision débiteurs de CHF 8 mios dans le cadre de la convention Franco-Suisse dont le paiement est attendu en 2019.

Au final, les prestations nettes à charge canton augmentent de CHF +8.2 mios

Prestations Aide aux migrants 2018= CHF 29.6 mios

(Ecart 2018/2017 = CHF - 5.5 mios, soit -16%)

Conséquence de la baisse du nombre de demandeurs d'asile au niveau fédéral, le nombre de personnes suivies dans le dispositif d'Aide aux migrants a poursuivi sa diminution induisant une baisse significative des coûts induits notamment sur les charges d'hébergement qui à elles seules baissent de CHF -6 mios.

Les prestations nettes à charge du canton sont donc de CHF 29.6 mios, en ligne avec la subvention votée de CHF 29.7 mios.

2 - Résultat Fonctionnement :

CHF - 3.4 mios

(Total Fonctionnement net = CHF 85.6 mios couvert par subvention Etat CHF 82.2 mios)

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à CHF 136.9 mios, en augmentation de 2 % par rapport à 2017 mais en retrait de 3.4% par rapport au budget.

Les produits propres de fonctionnement sont supérieurs au budget (essentiellement grâce au résultat immobilier), laissant un déficit inférieur aux estimations initiales.

Le déficit de CHF 3.4 mios, est imputé à la réserve conjoncturelle de l'Institution, constituée des non dépensés des mandats de prestations précédents (Solde au 31/12/2018= CHF 7 mios)

3 - Résultat de l'évaluation du parc immobilier :

CHF +17.1 mios

Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie, qui reflète l'évolution de la valeur du parc sur l'exercice.

En 2018, la réévaluation de notre parc se monte à 17,1 MCHF dont 2,6 mios sur le parc immobilier de rapport et 14.5 mios pour les droits de superficie, notamment grâce à la 2^{ème} étape de valorisation du site de la Chapelle.

Chiffres clés au 31 décembre 2018

Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier

Cette présentation est liée au mode de financement de l'Hospice général selon le mandat de prestations.

	Comptes au 31.12.2018	Budget au 31.12.2018	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2017	Ecart 2017- 2018
Chiffres clé en mio CHF					
A) PRESTATIONS ACTION SOCIALE					
Coûts moyens des dossiers action sociale (CHF)	2'210	2'173	2%	2'183	1%
Volume mensuel moyen des dossiers assistés financièrement	13'181	13'206	0%	12'837	3%
Prestations brutes assistance publique	(361.4)	(356.0)	(5.4)	(345.9)	(15.5)
Remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers,)	39.7	41.0	(1.3)	39.0	0.7
Facturation garants et autres facturations	8.5	8.4	0.1	1.9	6.5
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(313.3)	(306.6)	(6.6)	(305.1)	(8.2)
Subvention Etat prestations action sociale (C01)	313.3	306.6	12.9	305.1	8.2
Subvention votée	313.4	300.4	13.0	303.5	9.9
Restitution Etat (-) ou Couv. Déficit (+)	(0.1)	-	(0.1)	1.6	(1.7)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ACTION SOCIALE (a)	-	(6.2)	6.2	0.0	0.0
B) PRESTATIONS ASILE					
Volume mensuel moyen des dossiers asile	3'686	3'733	-1%	3'895	-5%
Prestations brutes asile	(102.2)	(102.5)	0.4	(108.7)	6.6
Prise en charge forfaits Secrétariat Etat aux Migrations (SEM)	63.0	61.8	1.2	63.8	(0.7)
Facturation garants et autres facturations	9.5	9.6	(0.1)	9.8	(0.4)
PRESTATIONS NETTES ASILE	(29.6)	(31.1)	1.5	(35.1)	5.5
Subvention Etat prestations asile (C05)	29.6	29.7	(0.1)	35.1	(5.5)
Subvention votée	29.7	29.7	0.0	36.7	(7.0)
Restitution Etat (-) ou Couv. Déficit (+)	(0.1)	-	(0.1)	(1.6)	1.5
RESULTAT SUR PRESTATIONS ASILE (b)	-	(1.4)	1.4	-	-
TOTAL PRESTATIONS AUX USAGERS HG					
Subvention Etat prestations HG	342.9	330.1	12.8	340.2	2.7
Subvention votée	343.1	330.1	13.0	340.2	2.9
Restitution Etat (-) ou Couv. Déficit (+)	(0.2)	-	(0.2)	0.0	(0.2)
1 - RESULTAT PRESTATIONS (a) + (b)	-	(7.6)	7.6	0.0	(0.0)
C) FONCTIONNEMENT					
Charges de personnel	(119.7)	(122.2)	2.5	(119.0)	(0.6)
Charges d'exploitation	(17.3)	(19.6)	2.3	(15.2)	(2.0)
Charges de fonctionnement	(136.9)	(141.8)	4.9	(134.3)	(2.7)
Subventions autres (forfaits SEM, investissement, VdG)	17.3	17.7	(0.4)	17.0	0.3
Autres produits (pensions, ventes diverses,...)	4.8	4.8	(0.0)	5.7	(0.9)
Résultat immobilier	29.3	28.0	1.3	30.3	(1.1)
Produits propres de fonctionnement	51.3	50.5	0.8	53.1	(1.7)
Coût net de fonctionnement	(85.6)	(91.3)	5.7	(81.2)	(4.4)
Subvention Etat fonctionnement	82.2	82.2	0.0	79.7	2.6
2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT	(3.4)	(9.1)	5.7	(1.6)	(1.8)
3 - EVALUATION PARC IMMOBILIER	17.1			2.2	14.9
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	13.8			0.6	13.2

A. Etats financiers

Pour l'exercice 2018

Bilan annuel

Au 31 décembre 2018

En kCHF

ACTIF	Note	31.12.2018	31.12.2017
		kCHF	Retraités kCHF
Actif courant			
Liquidités		1'503	1'462
Caisses		36	39
PostFinance		1'168	1'057
Banques		300	365
Débiteurs	<i>A1-1 - page 17</i>	50'760	43'913
Débiteurs - Fonctionnement		5'518	4'959
<i>Débiteurs divers (fonctionnement)</i>		920	627
<i>Débiteurs entités publiques (Canton, Confédération, Communes)</i>		3'307	3'920
<i>Débiteurs immobilier</i>		1'291	412
Débiteurs prestations - Garants et org. publiques		24'766	16'205
Débiteurs prestations - Usagers		591	637
* Débiteurs prestations - AI/SPC		19'886	22'112
Actifs transitoires	<i>A1-2 - page 22</i>	26'996	29'094
Produits à recevoir		3'130	5'114
Charges payées d'avance		23'866	23'980
Total de l'actif courant		79'260	74'469
Actif non-courant			
Immobilisations financières		15'247	15'287
Créances usagers ASOC à long terme	<i>A1-1-5 - page 21</i>	14'447	14'381
Autres immobilisations financières	<i>A1-3 - page 22</i>	800	906
Immobilisations incorporelles	<i>A1-4 - page 23</i>	4'054	2'493
Licences		1'636	999
Développements informatiques		2'418	1'494
Immobilisations corporelles		87'653	54'259
Immeubles d'exploitation	<i>A1-6 - page 24</i>	83'876	51'966
Matériel, mobilier, véhicules, informatique	<i>A1-5 - page 23</i>	2'318	2'121
Installations	<i>A1-5 - page 23</i>	1'459	172
Immeubles de rapport et terrains	<i>A1-6 - page 24</i>	939'978	906'882
Terrains et droits de superficie		68'384	53'874
Immeubles de rapport		871'594	853'008
Actifs affectés	<i>A1-7 - page 27</i>	14'759	15'087
Actifs des fonds affectés		14'759	15'087
Total de l'actif non-courant		1'061'690	994'008
TOTAL DE L'ACTIF		1'140'950	1'068'477

*Créance 2017 retraitée (cf note A1-1-0).

PASSIF	Note	31.12.2018	31.12.2017
		kCHF	kCHF
Fonds étrangers			
Passifs courants			
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8 - page 28	3'673	3'050
Dettes financières à court terme	A1-8 - page 28	94'101	81'461
<i>Compte courant gestion usagers ASOC</i>		54	30
<i>Emprunts à court terme</i>		32'237	24'819
<i>Compte courant cash-pooling Etat/Hg</i>		61'613	56'596
<i>Subvention prestations à restituer à l'Etat</i>		196	15
Passifs transitoires	A1-9 - page 28	20'959	19'658
Total des passifs courants		118'733	104'169
Passifs non courants			
Dettes à long terme			
Emprunts à long terme	A1-10 - page 29	225'538	183'196
Autres fonds étrangers	A1-11 - page 32	3'294	3'251
Provisions	A1-12 - page 32	1'170	234
Subventions d'investissement	A1-13 - page 32	5'039	4'065
Fonds			
Fonds affectés	A1-14 - page 33	14'759	15'087
Dons et legs affectés		1'583	1'395
Total des passifs non-courants		251'382	207'227
Total des fonds étrangers		370'115	311'395
Fonds propres			
<i>Capital historique</i>		103'117	103'117
<i>Réserve conjoncturelle HG</i>		7'036	10'419
<i>Résultat reporté</i>		0	0
<i>Réserve de réévaluation Immobilier</i>		660'321	643'187
Fortune		770'474	756'722
Résultat de l'exercice		0	0
Réserve HLM		362	359
Total des fonds propres		770'836	757'082
TOTAL DU PASSIF		1'140'950	1'068'477

Compte d'exploitation

Pour l'exercice 2018

En kCHF

Compte d'exploitation au 31.12.2018		Note	Comptes		BUDGET 31.12.2018	Ecart budget	Comptes		Ecart 2017- 2018
En kCHF			31.12.2018	31.12.2018			31.12.2017	En %	
			kCHF	kCHF	En %		kCHF		
Revenus d'exploitation			442'449	430'080	2.9%		436'867	1.3%	
Subventions et contributions publiques		A3-4 - page 48							
Subventions - Canton de Genève			425'135	412'331	3.1%		419'821	1.3%	
Subvention Etat - Prestations ASOC			313'418	300'418	4.3%		303'474	3.3%	
Subvention Etat - Prestations ASIC			29'693	29'693	0.0%		36'705	-19.1%	
Couv déficit (*) ou restitution subv. prest (-)			-196	0	-		-15	> 999	
Subvention Etat - Fonctionnement			82'220	82'220	0.0%		79'208	3.8%	
Subvention Etat - Fonctionnement exercice antérieur			0	0	-		448		
Subventions - Confédération (Sec. Etat aux Migrations) - Fonctionnement			15'185	14'962	1.5%		15'144	0.3%	
Autres subventions Etat et Ville Genève			883	897	-1.6%		897	-1.6%	
Utilisation de subventions d'investissement			1'246	1'890	-34.1%		1'004	24.1%	
Produits d'exploitation		A2-3 - page 39	85'742	84'579	1.4%		81'208	5.6%	
Remboursements - Collectivités publiques			71'012	69'791	1.7%		65'087	9.1%	
ASOC: remboursements garants publics			7'984	8'000	-0.2%		1'327	501.9%	
AMIG: forfaits Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)			63'028	61'791	2.0%		63'760	-1.1%	
Remboursements de tiers			9'972	10'030	-0.6%		10'443	-4.5%	
ASOC: remboursements de tiers			489	400	22.3%		685	-19.1%	
AMIG: remboursements de tiers			9'483	9'630	-1.5%		9'838	-3.6%	
Produits des pensions (établissements)			749	713	5.0%		770	-2.7%	
Utilisation des dons et fonds affectés			357	0	-		676	-47.3%	
Autres produits d'exploitation			3'652	4'045	-9.7%		4'232	-13.7%	
Produits immobiliers		A2-3 - page 39	29'271	28'000	4.5%		30'343	-3.5%	
Produits nets - Parc immobilier			29'271	28'000	4.5%		30'343	-3.5%	
Autres produits immobiliers			0	0	n.d.		0	n.d.	
Total des revenus d'exploitation			557'462	542'659	2.7%		548'418	1.6%	
Charges d'exploitation			423'899	417'552	1.5%		415'694	2.0%	
Prestations d'aides accordées		A2-1 - page 25							
Prestations action sociale			321'747	315'038	2.1%		306'960	4.8%	
Prestations brutes (ASF)			361'427	356'003	1.5%		345'921	4.5%	
Remboursements (AI, organismes officiels, crèches usagers, ...)			-39'679	-40'965	-3.1%		-38'961	1.8%	
Prestations asile		A2-2 - page 37	102'151	102'514	-0.4%		108'734	-6.1%	
Prestations assistance et santé AMIG			61'327	59'083	3.8%		62'697	-2.2%	
Prestations logement AMIG			35'021	38'288	-8.5%		40'993	-14.6%	
Prestations indirectes et pertes débiteurs			5'804	5'144	12.8%		5'044	15.1%	
Charges de fonctionnement		A2-3 - page 39	136'917	141'799	-3.4%		134'252	2.0%	
Charges de personnel			119'667	122'206	-2.1%		119'039	0.5%	
Charges d'exploitation			15'108	17'135	-11.8%		13'115	15.2%	
Charges liées aux établissements			242	222	8.9%		195	24.1%	
Charges - Fonds et dons affectés			357	0	-		676	-47.3%	
Amortissements			1'544	2'237	-31.0%		1'227	25.9%	
Total des charges d'exploitation			560'815	559'351	0.3%		549'946	2.0%	
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3'353	-16'692	-79.9%		-1'528	n.d.	
Résultat financier		A2-3	-30	-28	6.2%		-30	0.4%	
Résultat divers			0	0	n.d.		-2	n.d.	
RESULTAT NET D'EXPLOITATION			-3'383	-16'720	-79.8%		-1'560	n.d.	
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER			17'135	0	-		2'194	n.d.	
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL			13'751	-16'720	n.d.		634	n.d.	

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice 2018

En kCHF

	31.12.2018 kCHF	31.12.2017 kCHF
Activités opérationnelles		
<i>Résultat de l'exercice avant répartition</i>	(3'383)	(1'560)
<i>Résultat financier</i>	3'987	3'913
<i>Amortissements</i>	4'627	3'911
<i>Variation des provisions</i>	936	(341)
<i>Variation des provisions et ajustements sur débiteurs</i>	(6'398)	(8'942)
Autofinancement	(230)	(3'019)
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(515)	12'547
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	329	(689)
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	2'098	(2'182)
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	623	349
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	1'301	(398)
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	3'605	6'607
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(2'366)	(850)
Investissements immobiliers	(50'889)	(10'333)
Investissements immobilisations incorporelles	(2'288)	(1'692)
(Augmentation)/Diminution autres immobilisations financières	106	918
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	3	(879)
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(55'434)	(12'835)
Cash flow libre	(51'829)	(6'228)
Activités de financement		
Subvention à restituer	196	15
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	(329)	689
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	974	1'155
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	7'403	(3'838)
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	42'342	15'797
Encaissements / (Remboursements) provenant d'autres fonds étrangers	43	(218)
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	187	(120)
Intérêts hypothécaires	(3'957)	(3'884)
Autres résultats financiers	(30)	(30)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	46'831	9'567
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	(4'999)	3'338

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2018 kCHF	au 01.01.2018 kCHF
Caisse	36	39
Poste	1'168	1'057
Banque	300	365
Compte courant gestion usagers	(54)	(30)
Compte courant cash pooling	(61'613)	(56'596)
Total	(60'164)	(55'165)

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

(4'999)

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice 2018

En kCHF

	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation Immobilier	Résultat reporté	Ecart d'évaluation annuel	Total Fortune propre	Subvention Fonctionnement non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres
Etat au 31 décembre 2014 (kCHF)	103'117	13'308	558'054	0	3'366	677'845	0	(1'078)	1'104	677'871
Ajustement de début d'exercice			3'366	(1'078)	(3'366)	(1'078)		1'078		0
Variation de la réserve HLM						0		82		82
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					76'001	76'001		(88)		75'913
Etat au 31 décembre 2015 (kCHF)	103'117	13'308	561'420	(1'078)	76'001	752'767	0	(88)	1'186	753'865
Ajustement de début d'exercice			76'001	(88)	(76'001)	(88)		88		0
Variation de la réserve HLM						0		52		52
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					3'572	3'572		(163)		3'409
Etat au 31 décembre 2016 (kCHF)	103'117	13'308	637'421	(1'166)	3'572	756'252	0	(163)	1'238	757'326
Ajustement de début d'exercice			3'572	(163)	(3'572)	(163)		163		0
Variation de la réserve HLM						0		(879)		(879)
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Im		(2'889)	2'194	1'329	0	634		0		634
Etat au 31 décembre 2017 (kCHF)	103'117	10'419	643'187	0	0	756'722	0	0	359	757'082
Ajustement de début d'exercice						0		0		0
Variation de la réserve HLM						0		3		3
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Im		(3'383)	17'135	0	0	13'751		0		13'751
Etat au 31 décembre 2018 (kCHF)	103'117	7'036	660'321	0	0	770'474	0	0	362	770'836

Le mandat de prestations actuel portant uniquement sur l'année 2018, le déficit de CHF -3.383 mios est porté en diminution de notre réserve conjoncturelle dès cette année.

B. Annexes aux Etats financiers

Pour l'exercice 2018

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement de droit public, régi notamment par :

- la constitution genevoise du 14 octobre 2012; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles) ;
- la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007 (nouveau règlement en cours d'adoption par le Conseil d'Etat)
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (RS 142.20)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la Cohésion Sociale (DCS), Office de l'Action, de l'Insertion et de l'Intégration Sociales (OAIS).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2018 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 04.03.2019.

Un mandat de prestations 2018 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général est soumis aux normes IPSAS et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes au 1^{er} janvier 2012.

Art. 6 Dérogations aux normes IPSAS applicables à compter de l'exercice 2012

1. *Les dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers sont les suivantes :*

- a) *les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 25);*
- b) *le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20).*

2. *Si une entité choisit de ne pas appliquer les dérogations ci-dessus, elle doit alors faire une application intégrale des normes IPSAS.*

2. *Juste valeur*

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

3. *Liquidités*

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte bancaire principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'Hg, le DCS et le DF.

4. *Prêts et créances (Débiteurs)*

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué. Les détails de ces ajustements figurent dans les notes annexes.

5. *Actifs et passifs transitoires*

Les actifs et passifs transitoires (charges payées d'avance ou à payer et produits à recevoir ou payés d'avance) permettent de délimiter des charges et produits de l'exercice en vertu des principes de comptabilité à l'engagement et d'étalement des exercices.

6. *Immobilisations financières (Actifs et passifs financiers)*

Les actifs et passifs financiers détenus par l'Hospice général dans le cadre des fonds affectés (cf. point 19) sont évalués à la valeur de marché (valeurs au 31/12 fournies par les établissements bancaires gestionnaires pour les titres, ou évalués selon la méthode DCF pour les immeubles).

Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat dans la comptabilité du fonds concerné.

7. *Actifs financiers détenus jusqu'à échéance :*

Les garanties bancaires de loyers concernant des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail), les garanties bancaires de loyers des immeubles d'exploitation loués par l'institution et les réserves de copropriété de biens propriété de l'Hg sont considérés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

Les actifs des fonds affectés (cf. point 19) sont également considérés comme détenus jusqu'à échéance.

8. *Actifs financiers disponibles à la vente*

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat. Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période. Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

L'Hg ne détient pas d'actif considéré comme disponible à la vente selon cette définition.

9. *Immobilisations corporelles :*

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

10. *Immeubles de placement et terrains : habituellement nommé « parc de rapport Hospice général »*

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers (bâtiments) ou des terrains détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital.

De par la Constitution de la République et canton de Genève, il existe une restriction quant à la vente de ces immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers.

Pour les autres immeubles, une réévaluation, en interne, sur la base de l'état locatif constaté et des taux de capitalisation validés par expert est effectuée chaque année.

Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans maximum.

11. Provisions :

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

12. Dons et legs :

Les dons et legs ayant une affectation spécifique figurent au passif du bilan de l'institution, alors que les dons et legs sans affectation entrent dans ses revenus.

En conséquence, les dons et legs en espèces ou sous forme de papiers valeurs reçus par l'Hospice général sans affectation spéciale sont enregistrés dans le compte de résultat.

13. Prestations d'aide financière et remboursements de tiers :

Au sens des normes comptables, les prestations d'aide financière et les remboursements de tiers sont reconnus en charge respectivement positives ou négatives. Seuls les remboursements issus de facturation sont enregistrés en produits.

Principe d'engagement : les charges et produits d'aide financière sont comptabilisés sur la période d'aide considérée. Ainsi, les charges payées en décembre au titre du mois de janvier seront comptabilisées en charges en janvier.

14. Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 25 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (Voir Note A0-2-1).

15. Location de biens immobiliers :

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance. Le coût de rénovation des locaux laissés vacants est comptabilisé en diminution de la valeur locative.

16. Subventions :

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

17. Dettes à long terme :

Les emprunts hypothécaires, obligataires et autres crédits de construction pour leur part supérieure à 1 an ainsi que, si elle est positive, la part de résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat à l'échéance du mandat de prestations, font notamment partie des dettes à long terme. La part du résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat est néanmoins reclassée en court terme la dernière année du contrat de prestation.

18. Règles d'activation des travaux :

Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité.

Dès lors, sont considérées comme des dépenses activables, celles qui ont pour conséquence d'allonger la durée de vie utile de l'actif, d'augmenter la capacité de l'actif, d'améliorer substantiellement la qualité de la production ou d'en abaisser le coût.

A contrario, les dépenses qui ont pour effet de restaurer ou de maintenir le niveau de performance d'une immobilisation corporelle doivent être comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Ainsi, l'entretien courant nécessaire au maintien d'un actif est toujours enregistré en charge dans le compte de fonctionnement.

19. Gestion des fonds affectés :

Comptabilisation :

- L'actif et le passif des Fonds figurent à part égale au bilan de l'Hg. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur)
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document validé par le Conseil d'administration le 7 septembre 2009).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme les membres des comités des fonds au début de chaque législature.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

20. Amortissements

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Installations (*)	5%	20 ans
Véhicules	20%	5 ans
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

(*) Dans le cas des travaux entrepris dans les locaux dont l'Hg est locataire, la durée d'amortissement est fixée, au maximum, à celle du bail initial.

Immobilisations corporelles : l'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

<u>Composant</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

21. Processus budgétaire – Analyses d'écarts.

Les montants de budget qui figurent dans les états financiers correspondent à ceux validés par le Conseil d'administration de l'institution. Lorsque les subventions votées par le Grand Conseil divergent des budgets votés par le Conseil d'administration, cela génère des écarts qui sont mentionnés comme tels dans les états financiers. Ces écarts sont connus et discutés tant avec le Conseil d'Etat qu'avec le Grand conseil, et l'approbation du budget de l'Hospice général les mentionne explicitement.

Les principaux écarts entre le réalisé et le budget annuel sont mentionnées dans les états financiers (Synthèse et Compte d'exploitation) et les explications figurent à la fois dans la note de synthèse et dans les notes du rapport de gestion.

Le service contrôle de gestion anime le processus budgétaire avec la direction financière au sein de la direction budgétaire. Le processus budgétaire est marqué par une forte décentralisation au niveau des fonctions qui portent chacune leurs hypothèses et chiffres.

Le processus budgétaire est interactif et fait l'objet de validations successives multiples, tant en interne qu'avec le département jusqu'à la votation du budget de l'Etat par le Grand Conseil.

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

1. Elaboration au niveau des fonctions et validation en direction (printemps N-1)

En préalable à tout chiffrage de budget, les hypothèses et options stratégiques pour l'année sous revue sont analysés par les directions de fonction et font l'objet d'une synthèse présentée et discutée en comité de direction.

2. Estimations et tendances du budget N dans le cadre du Plan Financier Quadriennal (PFQ), validé par le Conseil d'administration (Juin N-1)

3. Confrontation des hypothèses PFQ de l'HG avec le processus budgétaire Etat (Automne N-1).

Le processus Etat suit un cours parallèle au processus budgétaire HG. Les informations de cadrage sont transmises par le chef du département. Les écarts éventuels entre les options Etat et les options HG sont arbitrés par la direction et le Conseil d'administration; le budget HG peut faire l'objet de nouvelles validations avec le Conseil d'administration.

L'Hospice général est auditionné sur son budget par la commission des finances du Grand Conseil dans le cadre de l'examen du budget de l'Etat.

4. Vote du budget de l'Etat (montants de subventions principales) et version finale validée par le Conseil d'administration.

A l'issue du processus parlementaire, les subventions finales (prestations et fonctionnement) sont votées. Les éventuels changements sont intégrés dans la version finale du budget HG qui est validée par le Conseil d'administration en début d'année. Elle sert de base au contrôle budgétaire

5. Contrôles budgétaires trimestriels

Sur la base des bouclements intermédiaires trimestriels, un contrôle budgétaire est effectué avec les fonctions et les projections annuelles sont réactualisées, permettant d'informer en amont le Conseil d'administration et le Département de tutelle de l'évolution des écarts (notamment en cas de besoin de subvention complémentaire).

22. Présentation sectorielle

La présentation des chiffres clés (page 5) correspond à la présentation sectorielle telle qu'attendue par l'Etat de Genève.

- **Prestations aux usagers** : les activités de l'Hospice général figurent sous deux politiques publiques : C03-Action sociale et C 05-Asile. Elles font l'objet à ce titre de deux lignes de subventions distinctes et par conséquent d'une présentation spécifique de nos états financiers. Les prestations aux usagers sont couvertes par la garantie de déficit de l'Etat.
- **Fonctionnement** : les engagements liés au fonctionnement de l'Hospice général, et dont le cadre est réglé dans le mandat de prestations, sont couverts par une subvention spécifique et font par conséquent l'objet d'une présentation ad hoc.
- **Immobilier** : le résultat de réévaluation immobilier est mentionné séparément dans l'ensemble de nos états financiers (voir note A1-6-2).

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (Principes du SCI - 29/06/09).

- **Les composantes du système de contrôle interne** de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « Description du SCI et environnement de contrôle » et ses annexes :
- **Gestion des risques** : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risque détaillées par processus (aide aux migrants, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (administrateurs) et validées par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- **Activités de contrôle** : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, les tableaux de bord, leurs indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- **L'information et communication** : englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- **Les opérations de suivi en continu du SCI** : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par un comité de pilotage ad hoc, puis relayés ensuite au niveau de la direction et du comité d'audit. Ce dernier se réunit deux fois par an à la fois sur le suivi des plans d'actions, et sur la mise à jour de l'analyse de risques. Les constatations et recommandations du comité d'audit sont validées ensuite annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du Bilan

A1-1 – Débiteurs

A1-1-0 Synthèse débiteurs

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	2018-2017
Débiteurs fonctionnement - brut	5'840	5'357	9.0%	483
Ajustement de valeur	-322	-398	-19.0%	76
Débiteurs fonctionnement - net	5'518	4'959	11.3%	559
Débiteurs publics - Prestations - brut	24'766	24'165	2.5%	601
Ajustement de valeur	0	-7'960	-100.0%	7'960
Débiteurs publics - Prestations - net	24'766	16'205	52.8%	8'561
Débiteurs usagers AMIG - brut	6'239	6'979	-10.6%	-741
Ajustement de valeur	-5'648	-6'342	-10.9%	694
Débiteurs usagers - brut	591	637	-7.3%	-47
Débiteurs AI-SPC - brut	51'306	54'334	-5.6%	-3'027
Ajustement de valeur	-31'421	-32'222	-2.5%	801
Débiteurs AI-SPC - net	19'886	22'112	-10.1%	-2'226
Total débiteurs courants - net	50'760	43'913	15.6%	6'847
Débiteurs Usagers ASOC - brut	46'641	43'442	7.4%	3'199
Ajustement de valeur	-32'194	-29'061	10.8%	-3'133
Débiteurs usagers ASOC - net	14'447	14'381	0.5%	66
Total débiteurs non-courants - net	14'447	14'381	0.5%	66
Total débiteurs Hospice général- net	65'208	58'294	11.9%	6'914
Soit un total de : - Créances brutes	134'793	134'277	0.4%	515
- Provisions	-69'585	-75'982	-8.4%	6'398

L'ensemble des débiteurs de l'institution est évalué au coût amorti, à savoir que les créances brutes font l'objet d'un abatement en fonction du risque de non récupération desdites créances, posé selon la nature des débiteurs (Publics ou usagers) et/ou des processus mêmes d'évaluation de la créance (remboursements AI par exemple).

Dans un souci d'homogénéisation de la présentation du bilan avec l'Etat, les avances AI/SPC ont été reclassées dans les autres actifs financiers courants « *avances de type social* » (au lieu de non courants). Cette présentation répond au cycle d'exploitation normal (IPSAS 1). Ainsi une créance est présentée en tant qu'actif courant lorsque l'entité s'attend à la réaliser durant son cycle d'exploitation normal, quand bien même l'entité ne compte pas la réaliser dans les 12 mois suivants la date de clôture.

En 2018, le volume net débiteur augmentent de 6.9 mios (essentiellement en lien avec la finalisation de la négociation avec la France dans le cadre de la convention Franco-Suisse d'aide aux indigents; 8 mios attendus en 2019).

A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Débiteurs immobilier	1'613	809	99.3%	804
<i>Ajustement de valeur débiteurs immobiliers</i>	-322	-398	-19.0%	76
Forfaits SEM (Part Fonctionnement)	3'307	3'471	-4.7%	-164
Canton de Genève	0	448	n.d.	-448
Débiteurs divers	920	627	46.6%	292
<i>Ajustement de valeur débiteurs divers</i>	0	0	n.d.	0
Total Débiteurs Fonctionnement	5'518	4'959	11.3%	559

Débiteurs immobilier : correspond aux postes débiteurs loyers du parc immobilier, diminués des ajustements de valeurs liés aux risques de recouvrement, ainsi qu'aux montants en provenance des régies qui gèrent le parc de rapport.

Forfaits SEM – Fonctionnement : correspond à la quote-part fonctionnement (T4 uniquement) des forfaits FG1 (requérants d'asile), FG2 (réfugiés statutaires), administratifs et aide d'urgence en provenance du SEM.

Débiteurs divers : autres postes liés à l'exploitation de l'institution (Ville de Genève, maison de vacances, ...).

A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
BIE Canton de Genève	2'000	612	226.8%	1'388
Confédération (SEM)	14'827	15'581	-4.8%	-754
Convention Franco-Suisse	7'939	7'939	0.0%	0
Cantons	0	33	n.d.	-33
<i>Ajustement de valeur débiteurs</i>	0	-7'960	n.d.	7'960
Total débiteurs prestations - Garants et org. publiques	24'766	16'205	52.8%	8'561

BIE Canton Genève : montant à recevoir selon la convention de partenariat avec le Bureau pour Intégration des Etrangers (BIE) et relatif à la prise en charge des actions d'intégration de certaines catégories de requérants d'asile.

Confédération (SEM) : seuls figurent sur ce poste les montants relatifs aux prestations aux usagers des forfaits de prise en charge par la Confédération des requérants d'asile relatifs au 4ème trimestre 2018.

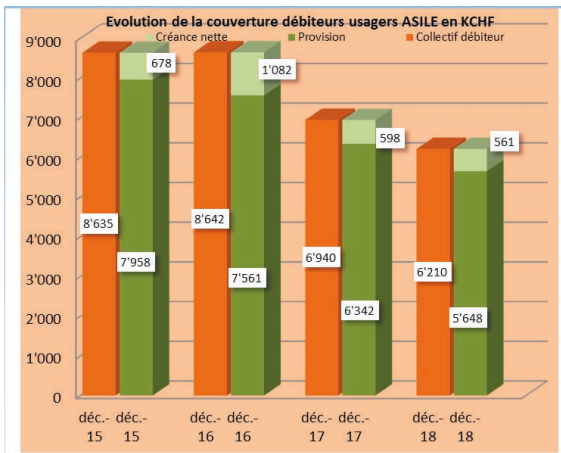
Convention Franco-Suisse : cette position comptabilise les montants d'assistance pris en charge dans le cadre de la convention Franco-Suisse. Cette convention a été dénoncée le 02 décembre 2016 (entrée en vigueur le 30 novembre 2017). Une négociation entre la Confédération et la France a abouti en 2018 et l'Hg va recevoir, courant 2019, le remboursement intégral des prestations avancées. De ce fait, la provision a été entièrement dissoute.

Cantons : sommes dues par les cantons d'origine des bénéficiaires de l'assistance publique dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance. La refacturation auprès des cantons d'origine a pris fin le 07 avril 2017 et en date du 31 décembre 2018 cette position est soldée.

A1-1-3 Débiteurs - Usagers à court terme

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Débiteurs - usagers ASOC (SAM/allocation indépendant)	29	39	-26.3%	-10
Débiteurs - usagers AMIG	6'210	6'940	-10.5%	-730
Ajustement de valeur débiteurs usagers AMIG	-5'648	-6'342	-10.9%	694
Total Débiteurs - Usagers AMIG	561	598	-6.1%	-36
Total débiteurs usagers	591	637	-7.3%	-47

Ajustement de valeur Débiteurs usagers AMIG (kCHF)	2018	2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Ajustement à l'ouverture	6'342	7'561	-16.1%	-1'219
Utilisation de provision	-410	-1'116	-63.3%	707
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-284	-102	177.8%	-182
Ajustement à la clôture	5'648	6'342	-10.9%	-694

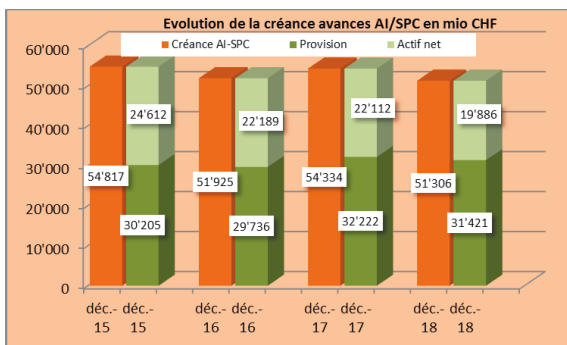


Cette position comptabilise en net :

- les créances à court terme des usagers ASOC (SAM et allocation indépendant)
- les créances des débiteurs usagers AMIG (facturation aux indépendants des participations aux frais d'assistance, de santé et d'hébergement) diminuées d'un ajustement de valeur (provision) calculé selon la nature de la population concernée et l'ancienneté de la créance.

A1-1-4 Débiteurs Avances AI / SPC

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Créances AI / SPC	51'306	54'334	-5.6%	-3'027
Ajustement de valeur créances AI / SPC	-31'421	-32'222	-2.5%	801
Total créances AI / SPC	19'886	22'112	-10.1%	-2'226
Ajustement de valeur créances AI / SPC	2018	2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Ajustement à l'ouverture	32'222	29'736	8.4%	2'486
Utilisation de provision	-13'981	-13'604	2.8%	-377
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	13'180	16'090	-18.1%	-2'910
Ajustement à la clôture	31'421	32'222	-2.5%	-801



Ce poste correspond au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC.

- **Constatation de créances exercice** : la totalité des créances potentielles, déterminées par l'ouverture par l'utilisateur d'une demande de prise en charge rétroactive par l'AI, est passée en créances dans l'exercice.
- **Solde créances au bilan** : à fin 2018, le **solde ouvert est de CHF 51.3 mios**. Il concerne 1'879 dossiers en attente de décision, dont 80% ont moins de 3 ans.

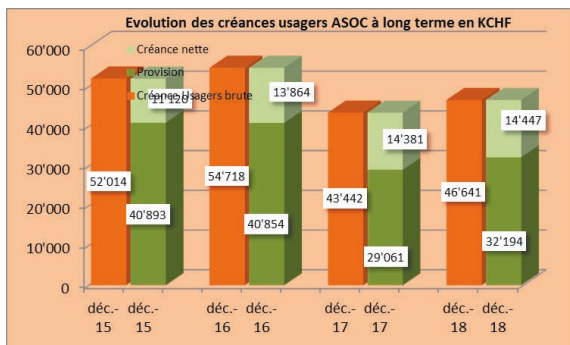
On constate en 2018 une diminution du volume de créances (-3 mios), en lien avec la baisse du nombre de dossiers en attente de décisions. En outre, le montant des remboursements 2018 en provenance de l'AI/SPC (CHF 25.7 mios) est en hausse de 2.7 mios par rapport à 2017.

- **Ajustement de valeur** : CHF - 31.4 mios
Cet abattement estimé sur les créances pour prendre en compte les taux de non prise en charge par l'AI reste un point **d'incertitude importante** qui dépend de décisions de tiers. Ceci nous incite à poursuivre une gestion prudente des hypothèses de provision. Le taux de non remboursement retenu pour les dossiers encore ouverts fin 2018 est de 50% (identique à 2017).

A1-1-5 Créances usagers ASOC à long terme

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Créances usagers constatées	46'631	43'426	7.4%	3'205
Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT	-32'194	-29'061	10.8%	-3'133
Autres débiteurs contentieux	10	16	-36.6%	-6
Total créances à long terme usagers ASOC	14'447	14'381	0.5%	66

Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT (KCHF)	2018	2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Ajustement à l'ouverture	29'061	40'854	-28.9%	-11'793
Utilisation de provision	-2'118	-16'074	-86.8%	13'956
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	5'251	4'281	22.7%	970
Ajustement à la clôture	32'194	29'061	10.8%	3'133



Ce poste comptabilise au montant net (brut - abattement de valeur) les **créances à long terme des bénéficiaires ASOC** (prestations à rembourser par les bénéficiaires, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- Dossiers actifs (CHF 26.2 mios) : les remboursements pour les dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- Dossiers inactifs (CHF 20.4 mios) : dossiers gérés par le service de recouvrement.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements.

- Dossiers actifs : provision calculée à 45%. Le taux de 45% est statistique et issu du constat de la diminution des remboursements sur les dossiers clôturés.
- Dossiers Recouvrement : provision = 100%.

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Produits à recevoir prestations	2'225	2'473	-10.0%	-249
Produits à recevoir exploitation	905	2'641	-65.7%	-1'736
Produits à recevoir	3'130	5'114	-38.8%	-1'984
Prestations payées d'avance	23'824	23'714	0.5%	111
Charges payées d'avance exploitation	42	267	-84.2%	-225
Charges payées d'avance	23'866	23'980	-0.5%	-114
Total actifs transitoires	26'996	29'094	-7.2%	-2'098

Produits à recevoir prestations : ce poste correspond à l'estimation (délimitation de période) des produits à recevoir en 2019 sur prestations 2018.

Produits à recevoir exploitation : ce poste comprend tous les autres produits à recevoir liés à l'exploitation (honoraires SIMOB, FDRH...). En 2017, cette position intégrait un gros montant d'honoraires de pilotage du SIMOB à facturer..

Prestations payées d'avance (action sociale et asile) : concerne tous les reclassements de prestations par période d'aide (assistance payée en décembre pour les périodes futures).

Charges payées d'avance exploitation : concerne toutes les charges de fonctionnement payées en 2018 et concernant 2019 (primes d'assurances notamment).

A1-3 – Autres Immobilisations financières

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Garanties de loyer	410	359	14.3%	51
Parts sociales	28	28	0.0%	0
Réserve de copropriété	362	359	0.7%	3
Prêt Fonds Tissot	0	160	n.d.	-160
Total autres immobilisations financières	800	906	-11.7%	-106

Garanties de loyers : ce poste comprend les garanties bancaires déposées par l'Hospice général en faveur de bailleurs. Ces garanties bancaires concernent les immeubles d'exploitation que l'HG loue pour ses propres besoins ainsi que celles concernant des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloqués jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail).

Parts sociales : il s'agit d'une part sociale détenue par l'Hg dans la Coopérative Inti. Ce logement a été mis à disposition d'un usager de l'Hg dans le cadre d'un projet spécifique.

Réserve de copropriété : cette position enregistre les avoirs bancaires correspondant au fonds de réserve pour travaux. A fin 2018, cette position est composée de la réserve de copropriété Glacis de Rive (359 KCHF) et du fonds de rénovation pour Maraichers 17 (3KCHF).

Prêt Fonds Tissot : il s'agit d'une avance de trésorerie accordée au Fonds Tissot afin de créer une chaufferie centralisée dans son immeuble Rue de la Prairie 5. Cette avance a été octroyée en date du 30.06.2015, elle ne porte pas intérêts et a été totalement remboursée en 2018.

A1-4 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (CHF)

	Valeur brute 01.01.2018	Investissements 2018	Cessions / mise en œuvre / transferts 2018	Valeur brute 31.12.2018	Amort. cumulés 01.01.2018	Amortissements 2018	Cessions / Redressements 2018	Amort. cumulés 31.12.2018	Valeur nette 01.01.2018	Valeur nette 31.12.2018
LICENCES	5'639'409	1'306'569	(480'970)	6'465'008	(4'640'645)	(669'376)	480'970	(4'829'052)	998'764	1'635'957
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES TERMINES	2'669'789	877'820	1'197'783	4'745'392	(2'669'789)	(57'656)	-	(2'727'445)	-	2'017'947
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	1'493'941	103'516	(1'197'783)	399'674	-	-	-	-	1'493'941	399'674
Total Immobilisation incorporelles	9'803'139	2'287'905	(480'970)	11'610'074	(7'310'434)	(727'032)	480'970	(7'556'490)	2'492'705	4'053'578

Ce poste comptabilise les licences acquises ou les développements informatiques financés pour la plus grande partie par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-13).

A1-5 – Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (CHF)

	Valeur brute 01.01.2018	Investissements 2018	Cessions/ mise en œuvre/ transferts 2018	Valeur brute 31.12.2018	Amort. cumulés 01.01.2018	Amortissements 2018	Cessions / Redressements 2018	Amort. cumulés 31.12.2018	Valeur nette 01.01.2018	Valeur nette 31.12.2018
MATERIEL & MACHINES	730'426	69'787	(39'520)	760'693	(537'638)	(86'996)	39'520	(585'113)	192'788	175'579
MATERIEL INFORMATIQUE (HARDWARE)	4'539'487	465'243	(754'017)	4'250'713	(2'901'681)	(575'326)	754'017	(2'722'989)	1'637'807	1'527'724
MOBILIER	939'697	448'026	(41'665)	1'346'058	(658'348)	(119'921)	41'665	(736'805)	281'148	609'253
VEHICULES	646'203	-	(121'737)	524'466	(636'614)	(3874)	121'737	(518'751)	9'589	5'715
INSTALLATIONS	181'217	1'383'052	1'564'269	3'128'538	(9'577)	(95'256)	-	(104'833)	171'639	1'459'436
Total Matériel, mobilier, véhicules, informatique	7'037'030	2'366'108	(956'939)	8'446'200	(4'744'058)	(881'372)	956'939	(4'668'492)	2'292'971	3'777'707

- Matériel et machines : achat de matériel hors informatique.
- Mobilier : achat de mobilier d'exploitation (en 2018 espaces partagés)
- Véhicules : pas d'achat en 2018
- Matériel informatique : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (Voir point précédent)

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc immobilier : CHF 1.024 mrd - Evaluation annuelle du parc de rapport 2018 (+CHF 17.1 mios).

- **Immeubles d'exploitation** : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (administration, centres d'hébergement AMIG, etc...). Il n'y a pas de réévaluation des immeubles d'exploitation dont la valeur n'évolue qu'en fonction des travaux activés et des amortissements spécifiques détaillés par composants, ainsi que des pertes de valeurs potentielles. En 2018, **les travaux engagés représentent CHF 35 mios** (centres AMIG essentiellement, Rigot, Belle-idée et Bac).
- **Immeubles de placement et terrains en droit de superficie** : pas d'amortissements sur ces actifs et réévaluation annuelle dont le montant figure au compte d'exploitation global sous *résultat d'évaluation*. L'ensemble du parc est évalué chaque année. **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de 33.1 mios, dont :**
 - o **16 mios de travaux** (dont Cornavin 22 et Cité Carl Vogt)
 - o **17.1 mios d'écart d'évaluation annuel**

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit immorating, lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecoreuils, Le Pont, Pierre-Grise et Savigny). Cette activité ayant été transférée à la FOJ, les biens leurs sont loués à des conditions de location en dessous de la valeur de marché raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

Synthèse de l'immobilier à l'Hospice général (CHF)

	Valeur au 01.01.2018	Amortissements	Activations	Réévaluation exercice	Valeur au 31.12.2018
Immeubles de placement	853'007'696	-	15'961'156	2'624'666	871'593'518
Droits de superficie	53'874'300	-	-	14'510'000	68'384'300
Total Parc de rapport	906'881'996	-	15'961'156	17'134'666	939'977'818
Immeubles d'exploitation	51'966'484	-3'018'667	34'927'871	-	83'875'688
Total Immobilier	958'848'480	-3'018'667	50'889'027	17'134'666	1'023'853'506

A1-6-1 Immeubles d'exploitation

BÂTIMENTS D'EXPLOITATION (CHF)	BLAN 2017		Evolution 2018		BLAN 2018			
	Valeur brute au 31.12.2017	Fonds Amortissements	Valeur nette 31.12.2017	Amortissements 2018	Activations 2018	Valeur brute au 31.12.2018	Fonds Amortissements	Valeur nette 31.12.2018
SIEGE HG /COURS DERIVE 12	13883'236	-4'795'699	9'087'537	-415'894	1'301'508	15184'743	-5'211'594	9'973'150
CAD / CHAPELLE 22	13'163'414	-2'639'470	10'523'943	-171'069		13'163'414	-2'810'539	10'352'875
CHALET FLORIMONT / GRYON	4'833'178	-1'580'287	3'252'891	-118'901		4'833'178	-1'699'188	3'133'991
NOUVELLE ROSERAIE / ST-LEGIER	3'985'898	-896'424	3'089'474	-74'763		3'985'898	-971'187	3'014'711
PRAILLÉ 41	7'789'608	-3'790'420	4'499'188	-213'844	65'208	7'854'816	-3'504'264	4'350'552
CENTRE FEUILLASSE	8'238'987	-1'647'798	6'591'189	-549'266		8'238'987	-2'187'064	6'041'923
CENTRE ETOILE	10'636'030	-1'919'289	8'716'741	-1'012'956		10'636'030	-2'932'245	7'703'785
CENTRE BOIS-DE-BAY	3'889'805	-347'840	3'541'965	-395'307	168'282	4'058'087	-743'147	3'314'940
CENTRE BAC	0	0	0	-66'667	4'000'000	4'000'000	-66'667	3'933'333
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLES	2'663'555	0	2'663'555		29'392'873	32'056'428	0	32'056'428
TOTAL IMMEUBLES D'EXPLOITATION	69'083'710	-17'117'227	51'966'483	-3'018'667	34'927'871	104'011'580	-20'135'992	83'875'688

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (siège HG, centres AMIG et maisons de vacances). Les activations 2018 portent sur des travaux réalisés notamment Cours de Rive ainsi que pour les Centres d'Hébergement Collectifs (CHC) Rigot et Belle-idée (Travaux en cours) et Bac 11 (Ouvert en 2018).

A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains

Immeubles de rapport (en CHF)	Valeur 01.01.2018	Activations 2018	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2018	Valeur 31.12.2018
ALPES 20	13'030'000		13'030'000	-1'290'000	11'740'000
AMAT 28	23'100'000		23'100'000	20'000	23'120'000
ASTERS 4	9'300'000	348'416	9'648'417	-198'416	9'450'000
BASTIONS 16	10'150'000	1'601'302	11'751'303	38'698	11'790'000
BERGUES 25	16'820'000		16'820'000	10'000	16'830'000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	20'280'000	327'823	20'607'823	-127'823	20'480'000
CAVOUR 3	5'890'000	191'498	6'081'498	8'502	6'090'000
CHALET LA PERRETTE	470'000		470'000		470'000
CHAMPEL 4	14'190'000	554'524	14'744'524	-304'524	14'440'000
CHAMPEL 73	16'430'000	770'501	17'200'501	59'499	17'260'000
CHAPONNIERE 14	7'280'000		7'280'000	200'000	7'480'000
CLAIR-MATIN 10-14	10'480'000	253'824	10'733'824	36'176	10'770'000
CLOCHETTES 12	15'270'000		15'270'000	610'000	15'880'000
CLUSE 43	7'750'000		7'750'000		7'750'000
CONSEIL-GENERAL 12	8'650'000	112'891	8'762'891	357'109	9'120'000
CORNAVIN 22	18'370'000	4'098'409	22'468'409	-98'409	22'370'000
DIME 1-11 / 2-6	22'630'000	213'702	22'843'702	-113'702	22'730'000
DUMAS 23-23A	36'780'000	140'013	36'920'012	9'987	36'930'000
FORT-BARREAU 29-31	5'640'000	15'794	5'655'794	-85'794	5'570'000
GEORGES-FAVON 41	10'210'000		10'210'000	60'000	10'270'000
GLACIS-DE-RIVE 5	21'240'000	65'143	21'305'143	-5'143	21'300'000
HELVETIQUE 24	10'260'000	329'621	10'589'621	210'379	10'800'000
LEON-GAUD 11	11'540'000		11'540'000	210'000	11'750'000
MAISONNEUVE 5	6'250'000		6'250'000	90'000	6'340'000
MARAICHERS 2-4-6	10'910'000		10'910'000	380'000	11'290'000
MARAICHERS 10-10BIS	15'850'000		15'850'000		15'850'000
MARAICHERS 13 / 17	27'460'000		27'460'000	10'000	27'470'000
MARC-CHARROT 22	1'000'000		1'000'000	10'000	1'010'000
MIREMONT 3	8'600'000		8'600'000	20'000	8'620'000
MOILLEBEAU 35-37	32'810'000	1'013'820	33'823'820	-953'820	32'870'000
MONT-BLANC 24	18'710'000		18'710'000	400'000	19'110'000
NOUVELLE ROSERAIE VILLA GARDIEN	375'000		375'000		375'000
PEUPLIERS 24BIS	3'320'000		3'320'000	350'000	3'670'000
POLUZZI	26'440'000		26'440'000	310'000	26'750'000
RHONE 29	74'950'000		74'950'000	380'000	75'330'000
RICHARD-WAGNER 5	13'620'000	64'778	13'684'778	25'222	13'710'000
SAINT-VICTOR 2	7'950'000		7'950'000	40'000	7'990'000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	17'350'000	343'112	17'693'112	546'888	18'240'000
SAINTE-CLOTILDE 21	7'550'000		7'550'000	330'000	7'880'000
SENEBIER 12	7'590'000		7'590'000	110'000	7'700'000
SERVETTE 96	13'490'000		13'490'000	140'000	13'630'000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	61'060'000		61'060'000	630'000	61'690'000
VESSY CRECHE	10'980'000		10'980'000		10'980'000
VESSY MAISON DE GARDIEN	860'000		860'000		860'000
VILLAGE-SUISSE 19-23	25'240'000	1'130'246	26'370'246	269'754	26'640'000
V.-SUISSE 30-34/C.-VOGT 32/YVOY 7	25'740'000	1'102'652	26'842'652	497'348	27'340'000
YVOY 1	6'600'000		6'600'000	10'000	6'610'000
YVOY 1-5	31'250'000	1'063'236	32'313'236	-423'236	31'890'000
YVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	35'190'000	1'104'026	36'294'026	-324'026	35'970'000
YVOY 27-29	8'980'000		8'980'000	170'000	9'150'000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	4'850'000		4'850'000		4'850'000
LE PONT / OCTROI 11	2'000'000		2'000'000		2'000'000
PIERRE GRISE	19'410'000		19'410'000		19'410'000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7'280'000		7'280'000		7'280'000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	1'900'000		1'900'000		1'900'000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	1'682'696	1'115'822	2'798'518		2'798'518
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	853'007'696	15'961'156	868'968'852	2'624'666	871'593'518

- **Activations 2018 : CHF 16 mios**

Il s'agit principalement des travaux entrepris pour la Cité Carl Vogt (Yvoy) et Cornavin 22 ainsi que des rénovations effectuées sur le parc de rapport durant l'année écoulée.

- **Ecart d'évaluation : CHF +2.6 mios**

- o Méthode DCF (Voir notes annexe A0) tenant compte des états locatifs projetés ainsi que des travaux de rénovation à venir.

Droits de superficie (en CHF)	Valeur DCF 01.01.2018	Réévaluation		Valeur DCF 31.12.2018
		Activations 2018	annuelle 2018	
Vessy EMS	18'630'000			18'630'000
Maraîchers 11	2'840'000		3'440'000	6'280'000
Chaudronniers 5	11'210'000			11'210'000
Chapelle 1ère étape	11'490'000			11'490'000
Chapelle 2ème étape	0		9'670'000	9'670'000
Chapelle crèche de Lancy	1'600'000			1'600'000
Pierre Grise / Domaine	534'300			534'300
Vessy Fondation HLM	7'470'000		1'390'000	8'860'000
Vessy domaine agricole	100'000		10'000	110'000
Total Droits de superficie	53'874'300	-	14'510'000	68'384'300

Evaluation des terrains propriétés de l'HG :

En 2018, l'analyse de valeur des droits de superficie de l'Institution a entraîné une forte réévaluation en lien avec :

- la mise en exploitation de la 2^{ème} étape du projet de la Chapelle (312 logements).
- La renégociation de droits de superficie pour Vessy (Beaux Champs) et maraîchers 11.

A1-7 – Actifs affectés

En kCHF	Total composition fonds affectés					
		Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	1'151	163	53	119	483	333
Titres et placements	6'287	2'013	546	0	2'432	1'296
Immeubles de rapport	7'300	0	1'630	5'670	0	0
Autres actifs/passifs	21	4	2	2	13	0
Total Actifs affectés	14'759	2'180	2'231	5'791	2'928	1'629

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif (voir note Fonds n° A1-14).

A1-8 – Dettes à court terme

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Fournisseurs et créanciers	3'673	3'050	20.4%	623
CC Gestion usagers ASOC	54	30	77.1%	23
CC Cash-Pooling DEAS/HG	61'613	56'596	8.9%	5'017
Emprunts hypothécaires part à court terme	32'237	24'819	29.9%	7'419
Subvention prestations à restituer	196	15	> 999	181
Total dettes financières à CT	94'101	81'460	15.5%	12'640
Total dettes à court terme	97'774	84'510	15.7%	13'264

Fournisseurs et créanciers : ensemble des factures en cours de traitement au boucllement 2018.

Dettes financières à court terme :

Compte de gestion usagers : cette position comptabilise les sommes gérées par l'Hospice général (action sociale) pour le compte de certains usagers pour lesquels nous fournissons une prestation d'assistance à la gestion de leurs dépenses courantes.

CC Cash pooling DSE/HG : compte courant de financement de l'Etat de Genève

L'Hospice général n'a pas de trésorerie propre. L'Etat de Genève alimente quotidiennement son compte courant en fonction des nécessités et dans la limite convenue dans le cadre de la convention argent d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat signée en décembre 2007.

Le solde à fin 2018 a augmenté d'environ CHF 5 mios principalement dû au décalage du paiement en lien avec la convention Franco-Suisse et à la consommation de réserve conjoncturelle.

Emprunts hypothécaires – part à court terme : il s'agit de la part à échéance de moins d'un an (CHF 32.2 mios) des emprunts hypothécaires totaux de l'Institution (CHF 257.8 mios). En application des normes IPSAS, cette part est inscrite dans les passifs à court terme depuis 2015.

Subvention prestations à restituer : (voir Etats financiers - Répartition du résultat et subventions)

Fin 2018, le montant de subventions prestations reçus est supérieur aux charges effectives, ce qui nous amène à restituer à l'Etat 100% du non dépensé soit KCHF 196 (voir note subvention A3-4).

A1-9 – Passifs transitoires

En kCHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Produits encaissés d'avance	1'624	1'849	-12.2%	-225
Charges à payer prestations	10'266	11'275	-9.0%	-1'009
Charges à payer exploitation	9'070	6'534	38.8%	2'536
Total Passifs transitoires	20'959	19'658	6.6%	1'301

Produits encaissés d'avance : Cette position comprend principalement l'avance reçue pour l'encadrement de réfugiés syriens.

Charges à payer prestations : CHF 10.3 mios

Cette position comprend notamment l'estimation des charges d'assistance à venir en 2019 et relative à des périodes d'aide 2018 (comptabilisation à l'engagement), des charges relatives à l'hébergement (ASOC et AMIG).

Charges à payer d'exploitation : CHF 9 mios

- Délimitations Ressources humaines (4.7 mios) : charges à payer rente pont, heures complémentaires, supplémentaires et vacances non prises.
- Autres délimitations (4.3 mios) : ensemble des autres factures d'exploitation à recevoir (y.c. travaux en cours)

A1-10 – Emprunts hypothécaires et obligataires

En CHF

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2018	Evolution annuelle		Solde au 31.12.2018	Taux	Durée	Échéance
			Nouveaux tirages	Amort.				
BCGE	Asters 4	5'000'000			5'000'000	Fixe	1.80%	15 ans 10.11.2027
BCGE	Bastions 16	4'000'000			4'000'000	Fixe	1.07%	10 ans 19.12.2024
BCGE	Bergues 25	6'500'000			6'500'000	Fixe	1.55%	11 ans 09.11.2023
BCGE	Cavour 3	3'000'000			3'000'000	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025
BCGE	Champel 4	8'300'000			8'300'000	Fixe	2.00%	20 ans 09.11.2032
BCGE	Champel 73	2'500'000			2'500'000	Fixe	1.99%	18 ans 09.11.2030
BCGE	Champel 73	4'400'000			4'400'000	Fixe	1.66%	16 ans 19.12.2030
BCGE	Chapomnière 14	3'900'000			3'900'000	Fixe	2.66%	17 ans 09.11.2030
BCGE	Clair-Matin 10-12-14	7'960'000			7'960'000	Fixe	1.93%	17 ans 09.11.2029
BCGE	Clochettes 12	8'000'000			8'000'000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026
BCGE	Cluse 43	2'000'000			2'000'000	Fixe	2.01%	20 ans 10.11.2032
BCGE	Cluse 43	1'540'000			1'540'000	Fixe	2.04%	20 ans 10.11.2032
BCGE	Dime 1-11	12'480'000		-130'000	12'350'000	Fixe	2.70%	20 ans 06.12.2033
BCGE	Georges-Favon 41	4'000'000			4'000'000	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025
BCGE	Helvétique 24	4'500'000			4'500'000	Fixe	1.55%	11 ans 09.11.2023
BCGE	Léon-Gaud 11	5'400'000			5'400'000	Fixe	1.70%	13 ans 10.11.2025
BCGE	Miremont 3	3'800'000			3'800'000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026
BCGE	Poluzzi	11'300'000		-140'000	11'160'000	Fixe	4.02%	20 ans 03.07.2028
BCGE	Richard-Wagner 5	6'300'000			6'300'000	Fixe	1.79%	15 ans 09.11.2027
BCGE	Ste-Clotilde 21	3'500'000			3'500'000	Fixe	1.94%	17 ans 10.11.2029
BCGE	Yvoy 27-29	4'690'250		-54'750	4'635'500	Fixe	2.13%	20 ans 15.12.2036
BCGE	Yvoy 27-29	0			10'000'000	Fixe	2.09%	20 ans 30.11.2038
Total BCGE		113'070'250		10'000'000	-324'750			122'745'500
UBS	ATF	22'635'000			22'635'000	Libor 12M	0.85%	12 mois 15.11.2019
UBS	Ste-Clotilde 17-19	2'300'000			2'300'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024
UBS	Village-Suisse 19-21-23	3'400'000			3'400'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024
UBS	Yvoy 11-13-15	3'800'000			3'800'000	Fixe	2.74%	10 ans 16.12.2019
UBS	Yvoy 1-3-5	3'600'000			3'600'000	Fixe	2.74%	10 ans 16.12.2019
UBS	Divers	1'858'000			1'858'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024
Total UBS		37'593'000	0	0	37'593'000			
CS	Rhône 29	9'830'000			9'830'000	Fixe	3.70%	25 ans 21.04.2031
CS	Mont-Blanc 24	6'855'000			6'855'000	Fixe	1.25%	7 ans 14.12.2022
CS	Mont-Blanc 24	3'500'000		-250'000	3'250'000	Fixe	1.25%	7 ans 21.12.2022
CS	Yvoy 1	3'606'250		-75'000	3'531'250	Fixe	3.40%	15 ans 30.01.2031
Helvetia	Moillebeau 35-37	7'060'000		-590'000	6'470'000	Fixe	1.25%	14 ans 31.12.2029
Helvetia	Moillebeau 35-37	8'500'000		-1'000'000	7'500'000	Fixe	1.00%	11 ans 30.06.2026
Total autres établissements bancaires		39'351'250		-1'915'000	37'436'250			
Emprunts obligataires	Emprunt n°1 - Tranche 1	6'000'000			6'000'000	Fixe	0.20%	3 ans 25.09.2020
	Emprunt n°1 - Tranche 2	6'000'000			6'000'000	Fixe	0.30%	5 ans 25.09.2022
	Emprunt n°1 - Tranche 3	6'000'000			6'000'000	Fixe	0.40%	7 ans 25.09.2024
	Emprunt n°2	16'000'000	16'000'000		16'000'000	Fixe	0.70%	8 ans 29.06.2026
	Emprunt n°3 - Tranche 1	6'500'000	6'500'000		6'500'000	Fixe	0.10%	3 ans 15.10.2021
	Emprunt n°3 - Tranche 2	6'500'000	6'500'000		6'500'000	Fixe	0.40%	5 ans 15.10.2023
Emprunt n°3 - Tranche 3	6'500'000	6'500'000		6'500'000	Fixe	0.60%	7 ans 15.10.2025	
Emprunt n°3 - Tranche 4	6'500'000	6'500'000		6'500'000	Fixe	0.75%	8 ans 15.10.2026	
Total emprunts obligataires		18'000'000	42'000'000	0	60'000'000			
Sous-total à court terme		24'818'500	0	7'418'750	32'237'250		1.33%	
Sous-total à long terme		183'196'000	52'000'000	-9'658'500	225'537'500		1.71%	
Total Parc HG		208'014'500	52'000'000	-2'239'750	257'774'750		1.66%	

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2018	1.66%
Taux moyen pondéré sur Parc HG 2017	1.75%

Le taux pondéré global des emprunts du parc immobilier diminue encore cette année (1.66%) essentiellement par la conclusion des emprunts obligataires à moyen terme (CHF 42 mois) à des taux particulièrement avantageux.

Renouvellement des emprunts :

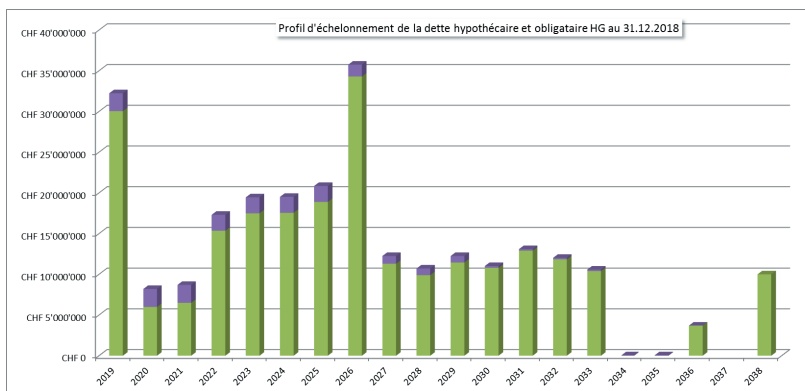
Bénéficiant de taux historiquement bas et soucieuse de l'échelonnement de sa dette l'HG fixe la majorité de ses emprunts hypothécaires avec des échéances sur du long terme (>10 ans), en respectant un rythme annuel d'environ 10 mios par an à compter de 2022. Cependant, nous saisissons aussi l'opportunité des taux libor à court terme sur certaines de nos opérations ainsi que des emprunts obligataires pour les financements des centres AMIG.

Compte tenu des taux actuels et de la proportion de prêts à court terme, le **taux moyen pondéré est encore en baisse et se situe à 1.66%** à fin 2018.

Financements 2018 :

L'endettement total est en **augmentation de 49.8 mios** et se décompose comme suit :

- Emprunts obligataires pour le financement des projets AMIG (Rigot, Belle Idée, Bac 11, ...) : +42 mios
- Emprunts hypothécaire Amat 28 + 10 mios
- Amortissements et remboursements : -2.2 mios



En CHF

Immeuble	Juste valeur des actifs	Cédules mises en gage	Cédules 1er rang	Détenteur	Cédules 2e rang	Détenteur
Cours de Rive 12	9'973'150	3'500'000	3'500'000	HG	0	-
Praille 41	4'350'552	3'000'000	6'500'000	HG	0	-
Immeubles d'exploitation	14'323'702	6'500'000	10'000'000	-	0	-
Alpes 20	11'740'000	-	350'000	HG	0	-
Amat 28	23'120'000	15'010'000	15'010'000	BCGE	0	-
Asters 4	9'450'000	5'000'000	5'000'000	BCGE	0	-
Bastions 16	11'790'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Bergues 25	16'830'000	6'500'000	6'500'000	BCGE	0	-
Cavour 3	6'090'000	3'000'000	3'000'000	BCGE	0	-
Champel 4	14'440'000	8'300'000	8'300'000	BCGE	0	-
Champel 73	17'260'000	6'900'000	6'900'000	BCGE	0	-
Chaponnière 14	7'480'000	3'900'000	3'900'000	BCGE	0	-
Clair-Matin 10-12-14	10'770'000	10'235'000	8'315'000	BCGE	1'920'000	BCGE
Clochettes 12	15'880'000	8'000'000	8'000'000	BCGE	0	-
Cluse 43	7'750'000	4'100'800	4'100'800	BCGE	946'300	HG
Cornavin 22	22'370'000	-	650'000	HG	0	-
Dime 1-11	22'730'000	14'384'184	11'687'150	BCGE	2'697'034	BCGE
Fort-Barreau 29-31	5'570'000	-	625'000	BCGE	0	-
Georges-Favon 41	10'270'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Glacis-de-Rive 5	21'300'000	-	3'885'180	HG	0	-
Helvétique 24	10'800'000	4'500'000	4'500'000	BCGE	0	-
Léon-Gaud 11	11'750'000	5'400'000	5'400'000	BCGE	0	-
Maison neuve 5	6'340'000	1'580'000	1'580'000	HG	0	-
Marafchers 2-4-6	11'290'000	-	3'500'000	HG	0	-
Marc-Charrot 22	1'010'000	-	220'000	HG	0	-
Miremont 3	8'620'000	3'800'000	3'800'000	BCGE	0	-
Mollebeau 35-37	32'870'000	16'856'000	15'856'000	Helvetia	1'884'000	Helvetia
Mont-Blanc 24	19'110'000	-	10'855'000	CS	0	-
Peupliers 24Bis	3'670'000	-	715'000	HG	0	-
Poluzzi	26'750'000	12'700'000	12'700'000	BCGE	0	-
Rhône 29	75'330'000	9'830'000	9'830'000	CS	0	-
Richard-Wagner 5	13'710'000	6'300'000	6'300'000	BCGE	0	-
Sénébier 12	7'700'000	-	1'000'000	HG	0	-
Ste-Clotilde 21	7'880'000	3'500'000	3'500'000	BCGE	0	-
Vallée 2 / Verdaine 9-15	61'690'000	-	12'350'000	HG	0	-
Village-Suisse 30-32-34	27'340'000	-	1'858'000	HG	0	-
Yvoy 1	6'610'000	3'750'000	3'750'000	CS	0	-
Yvoy 27-29	9'150'000	4'745'000	4'745'000	BCGE	0	-
Bourg-de-Four 8	20'480'000	4'600'000	4'600'000	UBS	0	-
Marafchers 13	27'470'000	6'300'000	6'300'000	UBS	800'000	HG
Dumas 23-23A	36'930'000	7'000'000	7'000'000	UBS	0	-
Yvoy 11-13-15	35'970'000	6'600'000	6'600'000	UBS	0	-
Yvoy 1-3-5	31'890'000	6'600'000	6'600'000	UBS	0	-
Ste-Clotilde 17-19	18'240'000	4'000'000	4'000'000	UBS	0	-
Village-Suisse 19-21-23	26'640'000	5'700'000	5'700'000	UBS	0	-
Immeubles de rapport	774'079'998	207'090'984	238'482'130		8'247'334	
Total (exploitation et rapport)	788'403'700	213'590'984	248'482'130		8'247'334	

A1-11 – Autres fonds étrangers

En CHF	31.12.2018	31.12.2017	Ecart	Ecart 2018-2017
Acomptes - garanties loyers	2'796	2'641	5.9%	156
Engagement leasing	184	368	-50.0%	-184
Fonds divers usagers	314	242	29.3%	71
Total Autres fonds étrangers	3'294	3'251	1.3%	43

Garanties de loyers : ce poste est constitué des montants prélevés aux bénéficiaires de l'AMIG jusqu'à concurrence de leurs dépôts de garanties de loyers et des garanties de loyers déposées en faveur d'usagers de l'action sociale.

Engagement leasing : il s'agit d'un leasing obtenu pour l'acquisition d'infrastructure informatique évolutive (dernière échéance de paiement 10/2019).

Fonds divers usagers : montants versés par des institutions externes (Chaîne du Bonheur, Fondation Wilsdorf, etc.) en faveur d'usagers pour la prise en charge de frais n'entrant pas dans le périmètre d'assistance de l'Hospice général. L'institution ne sert que d'intermédiaire pour ces opérations.

A1-12 – Provisions

En kCHF	01.01.2018	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2018
Provision courante exploitation	234	20	-14	-69	170
Provision courante prestations	0	1'000	0		1'000
Total Provisions	234	1'020	-14	-69	1'170

Provision courante exploitation : pas de litige RH au 31.12.2018, la provision actuelle correspond essentiellement à la couverture des frais juridiques découlant de l'incendie des Tattes survenu en 2014.

Provisions courante prestation : cette position a été constituée dans le cadre d'un litige en cours en lien avec des frais médicaux importants potentiellement non-couverts par l'assurance pour une bénéficiaire de l'AMIG.

A1-13 – Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2016	5'081'519	4'316'731	9'398'250	5'985'270	15'383'519
En 2017	828'219	863'438	1'691'657	466'683	2'158'340
En 2018	956'888	877'820	1'834'709	385'492	2'220'201
A fin 2018	6'866'626	6'057'989	12'924'615	6'837'445	19'762'060
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2016	-4'806'036	-3'189'275	-7'995'311	-4'477'805	-12'473'117
En 2017	-418'469	0	-418'469	-585'691	-1'004'160
En 2018	-656'320	-57'656	-713'976	-531'785	-1'245'761
Cumul à fin 2018	-5'880'826	-3'246'931	-9'127'756	-5'595'281	-14'723'037
<i>Solde net au bilan</i>					
Cumul fin 2016	275'482	1'127'456	1'402'938	1'507'464	2'910'403
En 2017	409'750	863'438	1'273'188	-119'008	1'154'180
En 2018	300'568	820'165	1'120'733	-146'292	974'440
A fin 2018	985'800	2'811'059	3'796'859	1'242'164	5'039'024

Répartition des subventions versées par crédit programme	CP 2008-2010	CP 2011-2014	CP 2015-2019	CI 2015-2018	Total
Cumul fin 2014	6'707'639	5'694'593			12'402'232
Tranche 2015			1'076'248		1'076'248
Tranche 2016			1'501'600	403'440	1'905'040
Tranche 2017			1'294'902	863'438	2'158'340
Tranche 2018			1'277'089	943'112	2'220'201
A fin 2018	6'707'639	5'694'593	5'149'840	2'209'989	19'762'060

A1-14 – Fonds et Dons

A1-14-1 Fonds affectés

Fonds Affectés (KCHF)	31.12.2017	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecarts réévaluation immeubles	31.12.2018	Ecart	Ecart 2018-2017
FONDS TISSOT	5'487	41	-48	310	5'791	5.5%	303
FONDS CONRADI-PERRARD	2'368	-146	-41		2'180	-7.9%	-188
FONDS MON HAVRE	2'309	-41	-37		2'231	-3.4%	-78
FONDS SOCIAL	3'206	-166	-112		2'928	-8.7%	-278
FONDS PEUGEOT	1'717	-83	-5		1'629	-5.1%	-88
Total Fonds Affectés	15'087	-396	-243	310	14'758	-2.2%	-329

Définition : un fonds affecté est un fonds de tiers dont la gestion a été confiée à l'Hospice général par ses fondateurs ou testamentaires. Ils figurent à part égale à l'actif et au passif du bilan. Sa gestion est supervisée par le Conseil d'administration et suivie par des comités ad hoc (voir A0).

Comptabilisation : le tableau ci-dessus montre l'évolution 2018 du bilan de chacun des Fonds. Conformément aux normes IPSAS et afin de les identifier, les utilisations des fonds affectés (attributions et frais de gestion) figurent au compte de résultat en charges et sont équilibrés par montant de produit d'utilisation identique (impact nul au compte de résultat)

➤ FONDS TISSOT

Constitution : immeuble Rue Prairie 5.

But du fonds : fonds destiné à des personnes aveugles ou malvoyantes.

Immeuble : suite aux travaux réalisés, l'immeuble a été réévalué par l'expert externe à CHF 5,67mios.

Revenus : +41 KCHF dont 210 KCHF provenant de revenus immobiliers – 160 KCHF remboursement avance trésorerie.

Utilisations : 48 KCHF (dont attributions directes : 41 KCHF pour des aides matérielles et administratives à des personnes aveugles ou malvoyantes, frais de gestion : 7 KCHF).

➤ FONDS CONRADI-PERRARD

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds utilisé au bénéfice direct des jeunes pris en charge par l'Hospice général.

Pertes : -146 KCHF dont 180 KCHF principalement liées à la correction de valeur du portefeuille de titres au 31.12.

Utilisations : 41 KCHF (dont attributions directes : 36 KCHF notamment pour le financement d'activités durant les vacances scolaires et goûters au centre des Tattes (18 KCHF), de 24 interventions des Hopiclowns dans 2 centres AMIG (11 KCHF), des camps de foot d'été (3 KCHF), pour musique ensemble – conservatoire de Genève (2 KCHF) et pour les spectacles marionnettes (2 KCHF), frais de gestion : 6 KCHF).

➤ FONDS MON HAVRE

Constitution : portefeuille de titres et un immeuble.

But du fonds : fonds destiné à l'amélioration des conditions de logement des personnes âgées.

Immeuble : il n'y a pas eu de réévaluation en 2018.

Pertes : -41 KCHF dont 33 KCHF de revenus immobiliers et 37 KCHF de pertes principalement liées à la correction de valeur du portefeuille de titres au 31.12.

Utilisations : 37 KCHF (dont attributions directes : 30 KCHF pour financer des séjours à thème de la Nouvelle-Roseaie et l'achat de 93 billets pour la fête des Vignerons 2019, frais de gestion : 7 KCHF).

➤ FONDS SOCIAL

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds visant à aider toute personne dans le besoin lorsque les autres moyens d'aide ont été épuisés (subsidiarité).

Pertes : -166KCHF dont 148 KCHF liées à la correction de valeur du portefeuille de titres au 31.12).

Utilisations : 112 KCHF (dont attributions pour un montant global de 104 KCHF pour 58 demandes acceptées (arriérées de primes maladie, formations, désendettement, etc.), frais de gestion 8 KCHF).

➤ FONDS PEUGEOT

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds dont le capital et les intérêts sont destinés à financer des actions collectives sociales, de prévention, d'information et de communication.

Pertes : 83 KCHF (principalement liées à la correction de valeur du portefeuille de titres au 31.12).

Utilisations : 5 KCHF de frais de gestion (pas d'attribution en 2018).

A1-14-2 Dons et Legs affectés

Dons et legs (KCHF)	31.12.2017	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2018
DON BOURSE DE GENEVE	5	-5		-
DON FONDATION C. RIGOT	1			1
DON DIVERS PROJETS COLLECTIFS USAGERS	87		-1	86
DON NOUVELLE-ROSERAIE	1	-1		-
DON CHALET FLORIMONT	1			1
DON FONDATION MANPOWER	6	-6		-
DON FONDATION OECHSLIN	70	-70		-
DON FONDATION MAGISTRA ET CICOTTI	12			12
SUCCESSION SALB	95			95
SUCCESSION MACGUIRE	15			15
FONDS ECKERT	939		-5	934
DONS MESURES INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	65	65	-25	106
DONS MESURES LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	0			0
DONS MESURES FORMATION / EDUCATION	2	6	-1	7
DONS MESURES INFORMATION / PREVENTION	33	23	-13	43
DONS MESURES AIDE AUX MIGRANTS	58	78	-62	74
DONS QUALITE DE VIE	6	212	-9	209
Total dons et legs	1'395	302	(115)	1'583

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires HG).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

Augmentations des dons et legs : correspond aux dons reçus en 2018 par l'institution et dont l'affectation pouvait être identifiée. Pour les dons n'ayant pas d'affectation spéciale, l'institution propose aux donateurs d'affecter leurs dons à des actions collectives à destination des usagers. Ces dons sont comptabilisés dans les différentes mesures qui ont été définies par la Direction de l'Hospice général en attente d'utilisation pour des projets spécifiques liés à ces mesures.

Utilisations : les dons ont été utilisés pour un montant total de 115 KCHF, pour divers projets collectifs spécifiques à destination des usagers et qui ne pouvaient être pris en charge dans le cadre du mandat de prestations tels que :

- financement de projets Qualité de Vie (9 KCHF), notamment pour le financement de fêtes d'anniversaire pour les enfants du Cas de Vernier (5 KCHF) ou d'activités à destination des seniors de la Nouvelle-Roseraie (4 KCHF).
- financement de projets Ré-insertion sociale et prof. (25 KCHF) dont un projet de théâtre, relooking et confiance en soi pour 24 bénéficiaires de l'aide sociale du Centre d'action sociale des Trois-Chênes en phase de réinsertion professionnelle (20 KCHF).
- financement de projets Aide aux migrants (62 KCHF), notamment le financement du projet « parentalité » au centre d'Anières dont le but principal était de mettre en place un support social adapté pour l'intégration des enfants, la création d'espaces familles permettant de renforcer les ressources parentales et de créer des activités centrées sur le bien-être des parents et de leurs enfants (35 KCHF), de camps d'été pour les enfants (11 KCHF), de cours de cirque pour les enfants (9 KCHF), de goûters pour les enfants lors d'activités pendant les vacances scolaires (4 KCHF), d'équipements de foot.
- financement de projets Information/Prévention (13 KCHF) concernant des ateliers de désendettement.
- financement de l'allocation de rentrée scolaire pour les enfants à l'aide d'urgence et ETSP (5 KCHF) par le don Eckert.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Prestations d'Action sociale (C01)

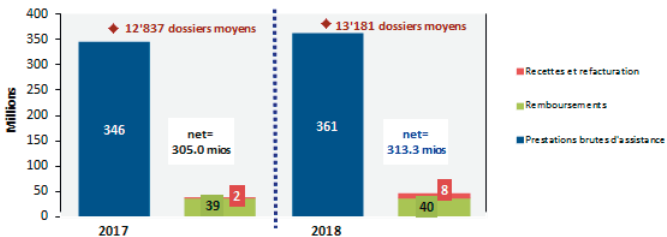
Prestations d'Aide Sociale nettes : CHF 313.3 mios (CHF +8.2 mios, +2.7%)

Les prestations d'action sociale couvertes à 100% par la subvention C01 (Politique publique Aide sociale- voir A3-Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale Individuelle) aux bénéficiaires de l'Aide sociale, **diminuées des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (kCHF)

	31.12.2018	BUDGET	Ecarts	31.12.2017	Ecart 2018-2017	
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP) et RMCAS	353'587	348'045	1.6%	341'238	12'349	3.6%
Prestations indirectes	7'840	3'080	154.5%	4'683	3'157	67.4%
Prestations d'assistance brutes (a)	361'427	351'125	2.9%	345'921	15'506	4.5%
Remboursements organismes officiels (b)	-10'845	-12'400	-12.5%	-10'515	-331	3.1%
Créances sur prestations de l'exercice	-36'702	-38'000	-3.4%	-38'991	2'289	-5.9%
Ajustement provision AI/SPC	13'180	15'000	-12.1%	16'090	-2'911	-18.1%
Remboursements AI / SPC (c)	-23'523	-23'000	2.3%	-22'900	-622	2.7%
Créances usagers ASOC constatées	-9'018	-8'000	12.7%	-8'294	-723	8.7%
Ajustement provision sur créances usagers ASOC	4'817	3'200	50.5%	3'907	910	23.3%
Autres remboursements assistance	-1'110	-765	45.1%	-1'158	48	-4.1%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-5'311	-5'565	-4.6%	-5'546	234	-4.2%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	321'747	310'160	3.7%	306'960	14'787	4.8%
Remboursements de tiers ASOC (f)	-489	-400	22.3%	-605	116	-19.1%
Refacturation collectivités publiques (g)	-7'984	8'000	n.d.	-1'327	-6'658	501.9%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	313'274	317'760	-1.4%	305'029	8'245	2.7%

Prestations nettes Action sociale (en mios CHF)



PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations brutes ASF : CHF 361.4 mios (+4.5% par rapport à 2017) :**

La hausse des prestations brutes versées résulte de la combinaison de la hausse du nombre de dossiers financiers (+3%) et de celle du coût moyen des dossiers (+1%),

Les prestations indirectes comprennent :

- Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...)
- Les coûts des lieux d'accueil des bénéficiaires LIASI (CAS, lieux hébergement jeunes...)

- **Remboursements d'organismes officiels : CHF 10.8 mios**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : CHF 23.5 mios (+0.6 mios / 2017)**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de prise en charge par l'AI.

En 2018, les volumes de créances constatées augmentent de +2.7%, en lien avec l'augmentation des dossiers. (Voir également A1-1-5).

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : -5.3 mios (-0.2 mios / 2017)**

Les créances constatées dans l'exercice que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations indûment perçues, corrections à posteriori) sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs (voir A1-1)

- **Remboursements de tiers d'action sociale :**

Cette position ne concerne que les remboursements exceptionnels de la dette d'assistance d'usagers d'action sociale dans des cas très précis (remboursements volontaires, usagers décédés à l'aide sociale...).

- **Remboursements de collectivités publiques : -8 mios**

Il s'agit de la dissolution de la provision constituée dans le cadre de la convention Franco-Suisse dont le montant sera versé à l'Hg en 2019.

A2-2 – Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : CHF 29.6 mios (-5.5 mios, -15.6%)

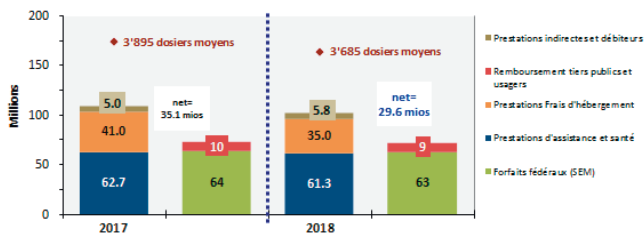
Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-3- Subventions). Ce solde résulte de :

- **Prestations d'aide aux migrants** : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...)
- **Prises en charge externes** : soit par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou le BIE (Bureau cantonal pour l'Intégration) par l'intermédiaire de forfaits, soit dans le cadre de facturation directe aux bénéficiaires de certaines prestations.

Prestations nettes AMIG (kCHF)

	31.12.2018	BUDGET	Ecart	31.12.2017	Ecart 2018-2017	
Prestations d'assistance	37'286	36'525	2.1%	37'487	-201	-0.5%
Frais de santé	24'041	22'558	6.6%	25'209	-1'168	-4.6%
Prestations d'assistance et santé AMIG	61'327	59'083	3.8%	62'697	-1'370	-2.2%
Prestations d'hébergement	35'021	38'288	-8.5%	40'993	-5'973	-14.6%
Frais des activités d'insertion	2'899	3'151	-8.0%	2'254	645	28.6%
Pertes sur débiteurs et provision risque asile	1'563	500	212.5%	1'388	175	12.6%
Autres prestations indirectes	635	800	-20.6%	704	-69	-9.8%
Loyers	667	633	5.4%	654	13	2.1%
Frais financiers et autres prestations indirectes	39	60	-35.2%	43	-5	-10.5%
Prestations indirectes et pertes débiteurs	5'804	5'144	12.8%	5'044	760	15.1%
Total prestations aide aux migrants	102'151	102'514	-0.4%	108'734	-6'582	-6.1%
Forfaits SEM - Migrants (FG1 et 2)	-59'744	-58'019	3.0%	-60'126	381	-0.6%
Forfaits aide d'urgence	-1'884	-2'298	-18.0%	-2'209	326	-14.7%
Fonds d'intégration (BIE)	-1'400	-1'474	-5.0%	-1'425	25	-1.8%
Prise en charge asile (SEM - BIE)	-63'028	-61'791	2.0%	-63'760	732	-1.1%
Remboursements prestations AMIG (fact. usagers)	-8'608	-8'430	2.1%	-8'521	-87	1.0%
Utilisation provision perte sur débiteurs AMIG	-410	-200	104.9%	-1'116	707	-63.3%
Prestations internes ATFOR	-465	-1'000	-53.5%	-200	-264	131.8%
Remboursements de tiers AMIG	-9'483	-9'630	-1.5%	-9'838	355	-3.6%
Total prestations aide aux migrants nettes	29'641	31'093	-4.7%	35'135	-5'495	-15.6%

Prestations nettes Aide aux migrants (en mios CHF)



PRINCIPAUX POSTES :➤ **Prestations d'aide aux migrants : CHF 102.1 mios, en diminution par rapport à 2017 (-6.1%)**

Suite au ralentissement net des demandes d'asile au niveau fédéral, le nombre moyen de dossiers gérés a diminué de 5% par rapport à 2017.

Prestations d'assistance et de santé : les prestations globales versées directement aux usagers évoluent proportionnellement à la population prise en charge (en nombre et en nature).

Prestations d'hébergement : ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. La baisse de 14.6% est la conséquence de l'adaptation du dispositif d'hébergement et principalement la fermeture début 2018 des abris de protection civile très coûteux.

Prestations indirectes et débiteurs :

Frais des activités d'insertion : coût de l'ensemble des actions de formation destinées aux requérants d'Asile, y compris les ateliers spécifiques. Cette rubrique est en forte hausse et correspond à la volonté institutionnelle de favoriser l'intégration des arrivants.

Pertes sur débiteurs et provisions pour risques (voir aussi note A 1- 1-3) :

Cette rubrique comptabilise :

- Les pertes sur débiteurs (abandons de créances des usagers auxquels sont facturées les participations aux frais d'hébergement et de santé) pour 410 KCHF. Ces pertes sont compensées par une utilisation de provision d'un montant identique.
- Les dotations à provisions :
 - i. Pour risque sur créance usagers pour 151 KCHF
 - ii. Pour risques spécifiques : provision pour risque de paiement de frais de santé sur un cas en litige pour CHF 1 mios (Voir également rubrique A.1.12 Provisions)

➤ **Couvertures et recettes CHF 72.5 mios, -1.1 mios par rapport à 2017**

- **Forfaits Secrétariat d'Etat aux migrations (FG1 domaine Asile + FG2 domaine Réfugiés) :** 59.7 mios

Ces forfaits individuels sont versés par le SEM en fonction du nombre de personnes attribuées et de leur statut d'occupation. La diminution est en lien avec la baisse du nombre de personnes prises en charges par le SEM (Réfugiés statutaires FG 1 notamment).

- **Forfaits Secrétariat d'Etat aux migrations (Aide d'urgence) :** 1.9 mios

Ces forfaits individuels et uniques sont versés par le SEM aux requérants déboutés ou pour lesquels une non entrée en matière a été statuée. Ils diminuent de 14.7% entre 2017 et 2018, selon le nombre d'arrivées à l'aide d'urgence.

- **Fonds d'intégration (1.4 mios) :** une part des montants du fonds d'intégration cantonal géré par le BIE (Bureau pour l'Intégration des Etrangers) est allouée à l'Hospice général pour la contribution aux activités d'insertion.

- **Remboursements de prestations par les usagers AMIG :** il s'agit là pour l'essentiel des participations (frais hébergement - PFH, frais de santé - PFS) facturées aux requérants totalement ou partiellement indépendants, ainsi que des remboursements et retenues diverses sur assistance. A noter que, compte tenu des risques de non remboursement de cette catégorie de population, un abattement de valeur important est apporté à l'actif du bilan pour ces créances (Voir A-1-1).

- **Utilisation provision perte sur débiteurs :** cette position correspond au montant de provision utilisée (cf. ci-dessus) dans le cadre des clôtures de dossiers.

➤ **Solde à charge du Canton : CHF 29.6 Mios, soit - 5.5 Mios par rapport à 2017**

A2-3 – Résultat Net (Fonctionnement + Evaluation immobilière)

Compte de fonctionnement au 31.12.2018 en KCHF	Comptes		BUDGET		Ecart budget		Comptes		Ecart 2017-2018	
	31.12.2018 KCHF	31.12.2018 KCHF	31.12.2018 KCHF	En %	31.12.2017 KCHF	En %	31.12.2017 KCHF	En %		
Revenus d'exploitation										
Subventions et contributions publiques	99'534	99'969		-0.4%	96'702	2.9%				
Subventions - Canton de Genève	82'372	82'372	82'372	0.0%	79'809	3.2%				
<i>Subvention Etat - Fonctionnement</i>	82'220	82'220		0.0%	79'208	3.8%				
<i>Subvention Etat - Fonctionnement exercice antérieur</i>	0	0	0	-	448	-				
<i>Utilisation (+) ou dotation (-) non dépensée mandat prestation</i>	0	0	0	-	0	-				
<i>Autres subventions cantonales</i>	152	152	152	0.0%	152	0.0%				
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement	15'185	14'962	14'962	1.5%	15'144	0.3%				
Contributions Ville GE (Exploit. Nouvelle Roseraie)	731	745	745	-1.9%	745	-1.9%				
Utilisation de subventions d'investissement	1'246	1'890	1'890	-34.1%	1'004	24.1%				
Produits d'exploitation	4'758	4'758		0.0%	5'678	-16.2%				
Produits des pensions (établissements)	749	713	713	5.0%	770	-2.7%				
Produits de ventes diverses (Refacturation prestations du service Formation)	451	404	404	11.6%	423	6.5%				
Frais divers récupérés	33	26	26	27.0%	20	62.3%				
Produits des publications	6	0	0	-	11	-46.2%				
Utilisation de fonds et dons affectés	357	0	0	-	676	-47.3%				
Autres produits d'exploitation	3'162	3'615	3'615	-12.5%	3'777	-16.3%				
Produits immobiliers	29'271	28'000		4.5%	30'343	-3.5%				
Résultat du parc immobilier de rapport	29'271	28'000	28'000	4.5%	30'343	-3.5%				
Autres produits immobiliers	0	0	0	-	0	-				
Total des revenus d'exploitation	133'563	132'727		0.6%	132'724	0.6%				
Charges d'exploitation										
	136'917	141'799		-3.4%	134'252	2.0%				
Charges de personnel	119'667	122'206	122'206	-2.1%	119'039	0.5%				
Charges d'exploitation	15'108	17'135	17'135	-11.8%	13'115	15.2%				
Charges liées aux établissements	242	222	222	8.9%	195	24.1%				
Autres charges (fonds affectés)	357	0	0	-	676	-47.3%				
Amortissements	1'544	2'237	2'237	-31.0%	1'227	25.9%				
Total des charges d'exploitation	136'917	141'799		-3.4%	134'252	2.0%				
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3'353	-9'072		-63.0%	-1'528	119.4%				
Résultat financier	-30	-28		6.2%	-30	0.4%				
Résultat divers	0	0		-	-2	-				
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-3'383	-9'100		-62.8%	-1'560	116.9%				
Résultat de réévaluation	17'135	0		-	2'194	n.d.				
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	13'751	-9'100		-	634	n.d.				

A2-3-1 Subventions et contributions publiques

➤ **Subventions Canton de Genève : CHF 82.2 mios**

Voir A3- Subventions.

La subvention de fonctionnement DCS est en hausse de 3 mios par rapport à 2017.

➤ **Subventions Confédération SEM-BIE (Fonctionnement) : CHF 15.1 mios**

Quotes-parts relatives au fonctionnement des forfaits en provenance du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou du BIE (Bureau d'Intégration des étrangers). Ces recettes sont exclusivement affectables aux frais de fonctionnement concernant l'Aide aux migrants.

➤ **Contributions communes : CHF 0.7 mios**

La ville de Genève prend en charge une partie du déficit d'exploitation de la Nouvelle Roseraie suite à l'accord du 14/12/2006.

➤ **Utilisation de subventions d'investissement : CHF 1.2 mios**

Nous retrouvons sur ce poste les produits différés d'utilisation de la subvention d'investissement informatique (Crédit programme et crédit d'ouvrage) qui couvre les amortissements des matériels et développement financés par cette subvention (Voir A1-13).

A2-3-2 – Produits d'exploitation

➤ **Produits des pensions** (Etablissements pour personnes âgées) : recettes de facturation des hébergements dans la maison de vacances de la Nouvelle Roseraie.

➤ **Produits de ventes diverses** : prestations FDRH (Service Formation Hg) refacturées à l'externe.

➤ **Frais divers récupérés du personnel** : refacturation aux collaborateurs des repas pris sur place (établissements).

➤ **Produits des publications**: produits des ventes externes de publications Hg (La Clé, Ariane...)

➤ **Utilisation de fonds et dons affectés** : (voir note A1-14) contrepartie produits des montants de dons et fonds affectés utilisés dans l'exercice.

➤ **Autres produits** : Cette position enregistre notamment pour CHF 2.2 mios les produits d'honoraires du service immobilier (Pilotages chantiers, prestations aux fondations sous gestion).

A2-3-3 – Résultat du parc Immobilier

Le résultat du parc immobilier (CHF 29.3 mios) figure en net dans notre compte d'exploitation. Il se décompose comme suit :

En kCHF

Produits nets - Parc Immobilier HG (kCHF)	31.12.2018	BUDGET	Ecart	Ecart 2018-	
				31.12.2017	2017
Loyers & droits de superficie	45'718	48'008	-4.8%	44'903	815
Subventions	0	0	n.d.	0	0
Recettes diverses	70	52	34.6%	19	51
Reprises sur provisions	203	80	154.0%	23	180
Total des revenus d'exploitation immobiliers	45'991	48'140	-4.5%	44'945	1'046
Charges d'exploitation	-4'860	-4'780	1.7%	-4'729	-131
Entretien, réparation et rénovations	-4'750	-5'020	-5.4%	-3'907	-843
Droits de superficie et redevances	-100	-100	0.0%	-100	0
Taxes & contributions	-34	-40	-13.8%	-40	6
Amortissements	-3'019	-5'620	-46.3%	-2'820	-198
Provisions et réserves	-0	-80	-99.9%	-46	46
Total des charges d'exploitation immobilières	-12'763	-15'640	-18.4%	-11'643	-1'120
Résultat d'exploitation immobilier	33'228	32'500	2.2%	33'303	-74
Résultat financier	-3'957	-4'500	-12.1%	-3'884	-74
Résultat extraordinaire	0	0	n.d.	924	-924
Résultat net immobilier	29'271	28'000	4.5%	30'343	-1'072

Le résultat net du parc immobilier (CHF 29.3 mios) est en baisse de 3.5% (-CHF 1.1 mios) en 2018 :

- Loyers et droits de superficie : les produits sont en légère hausse (+1.8%) reflète de :
 - La stabilisation des loyers à CHF 39.4 mios, reflet de la stabilisation du marché locatif.
 - L'augmentation des droits de superficie : Voir également A-1-6.2 – réévaluation des droits de superficie des terrains Chapelle 2, Vessy et Maraichers 11.
 - L'augmentation des loyers internes : refacturation à l'AMIG des bâtiments mis en exploitation .
- Les charges d'exploitation sont globalement stables.
- Les charges d'entretien et de rénovation, sont en forte hausse (+21.6%), des nombreux travaux ayant été réalisés en 2018.
- Les charges financières sont en légère hausse, liées à l'augmentation de nos emprunts hypothécaires et obligataires (Voir note Emprunts hypothécaires et obligataires)
- Résultat extraordinaire : en 2017, la dissolution d'une réserve HLM (Clair matin) avait amené un résultat de +924 KCHF, non reconduit en 2018.

A2-3-4 - Charges de personnel

Charges de personnel (KCHF)

	31.12.2018	BUDGET	Ecart	31.12.2017	Ecart 2018-2017	
Personnel fixe	82'401	82'189	0.3%	80'847	1'554	1.9%
Personnel auxiliaire	12'382	13'255	-6.6%	12'917	-535	-4.1%
Stagiaires et apprentis	491	530	-7.4%	540	-49	-9.1%
Primes et indemnités	1'014	1'422	-28.7%	886	128	14.4%
Masse salariale brute	96'288	97'396	-1.1%	95'190	1'098	1.2%
Charges et cotisations sociales	21'724	22'078	-1.6%	21'550	174	0.8%
Remboursement traitements par tiers	-2'312	-1'333	73.5%	-1'775	-537	30.3%
TOTAL MASSE SALARIALE	115'700	118'142	-2.1%	114'965	735	0.6%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	1'038	1'045	-0.7%	872	166	19.0%
Personnel intérimaire	1'801	1'760	2.3%	1'944	-143	-7.4%
Recrutement	139	287	-51.6%	161	-23	-14.0%
Formation	581	570	1.9%	679	-99	-14.5%
Frais divers	408	402	1.5%	417	-9	-2.1%
Autres frais liés au personnel	3'967	4'064	-2.4%	4'074	-107	-2.6%
Total Charges de personnel	119'667	122'206	-2.1%	119'039	627	0.5%

En 2018, le nombre d'ept a été stable (936 ept fin 2018). La masse salariale brute est en légère hausse (+1.2%), en lien avec l'octroi de l'annuité en 2018.

Les remboursements de traitement par des tiers intègrent toutes les prises en charges de personnel par des financements externes (refacturation de prestations, indemnités perte de gain, maternité...).

Les autres frais liés au personnel sont en baisse malgré une forte hausse des ajustements de provision pour les rentes-pont AVS (PLEND) liés aux changements de régime annoncés par la CPEG.

A2-3-5 - Charges d'exploitation

En kCHF

Charges d'exploitation

	31.12.2018	BUDGET	Ecart	31.12.2017	Ecart 2018-2017	
Frais de bureau et d'administration	1'513	1'548	-2.2%	1'465	48	
Matériel, mobilier, véhicules	749	545	37.5%	436	313	
Assurances	109	105	4.6%	104	5	
Services externes et honoraires	3'041	4'388	-30.7%	2'233	808	
Communication et publications	414	492	-15.7%	363	51	
Divers	75	80	-5.7%	87	-12	
Charges immobilier d'exploitation	5'670	6'252	-9.3%	5'447	223	
Frais informatique	3'535	3'726	-5.1%	2'978	557	
Total Charges d'exploitation	15'108	17'135	-11.8%	13'115	1'993	

Les charges d'exploitation augmentent de 2 mios en 2018, mais restent néanmoins en deçà des hypothèses budgétaires. Ceci est lié à l'ensemble des projets de développement initiés à l'Hospice général depuis 2017 (E-HG, espaces partagés, etc...) et qui impactent notamment des positions non récurrentes de services externes et honoraires, de charges informatiques ou immobilières.

- **Frais de bureau et administration** : fournitures, documentation, photocopies, déplacements, transports, affranchissements, téléphone...
- **Matériel, mobilier, véhicules** : achat, entretien et location de matériel, mobilier et véhicules.
- **Assurances** : primes d'assurance exploitation, hors immobilier
- **Services externes et honoraires** : ce poste est en forte hausse notamment en lien avec le déménagement des CAS et la reprise des dossiers existants.
- **Charges immobilier exploitation** : loyers et charges des locaux administratifs d'exploitation. Les charges des locaux liés aux prestations (CAS, prestations LIASI, Formation des migrants...) sont affectés aux prestations.
- **Informatique** : frais de développement et de maintenance externes (hors investissements sur crédits spécifiques)

A2-3-6 - Amortissements

En kCHF

Amortissements	31.12.2018	BUDGET	Ecart	Ecart 2018-	
				31.12.2017	2017
Matériel et machines	87	106	-18.2%	96	-9
Informatique	1'302	1'944	-33.0%	1'037	266
Mobilier	120	178	-32.5%	83	37
Véhicules	4	9		4	0
Immeubles d'exploitation	31	0	n.d.	7	23
Total Amortissements	1'544	2'237	-31.0%	1'227	317

Commentaires :

- Les amortissements 2018 sont en hausse par rapport à 2017, conséquence des investissements importants sur 2017-2018 pour les projets de développement de l'Institution.
- Les règles d'amortissements sont explicitées dans l'annexe A0.
- Les amortissements informatiques sont en grande partie couverts par l'utilisation de subvention adhoc (Méthode des produits différés)

A2-3-7 Résultat financier

En kCHF

Résultat financier	31.12.2018	BUDGET	Ecart	Ecart 2018-	
				31.12.2017	2017
Produits et charges d'intérêts	0	0	n.d.	0	0
Charges bancaires	-30	-28	6.2%	-29	-1
Total Résultat financier	-30	-28	6.2%	-30	-0

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes.

A3 – Notes complémentaires

A3-1 – Instruments financiers

Actifs et passifs financiers par catégories (KCHF)

	Notes ou pages	Prêts et créances		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Autres passifs financiers		Total	
		31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
		Liquidités	Page 7	1'462	1'503				
Débiteurs	A1-1	21'802	30'875					21'802	30'875
Avances AI	A1-1 - page 17	22'112	19'886					22'112	19'886
ACTIFS FINANCIERS COURANTS		45'375	52'264					45'375	52'264
Créances, contentieux et indûment perçu	A1-1-5 - page 21	14'381	14'447					14'381	14'447
Autres immobilisations financières	A1-3 - page 22			906	800			906	800
Actifs affectés	A1-7 - page 27			15'087	14'759			15'087	14'759
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		14'381	14'447	15'993	15'558			30'374	30'006
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8					3'050	3'673	3'050	3'673
Dettes financières à court terme	A1-8 - page 28					81'461	94'101	81'461	94'101
PASSIFS FINANCIERS COURANTS						84'511	97'774	84'511	97'774
Dettes à long terme	A1-10					183'196	225'538	183'196	225'538
Fonds affectés	A1-14 - page 33					16'482	16'341	16'482	16'341
Autres fonds étrangers	A1-11 - page 32					3'251	3'294	3'251	3'294
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS						202'929	245'173	202'929	245'173

- **Actifs financiers courants** : en hausse de CHF +6.9 mios, essentiellement sur les encours débiteurs (CF Convention Franco Suisse)
- **Actifs financiers non courants** : en baisse, liés à la baisse des portefeuilles mobiliers dans les fonds affectés.
- **Passifs financiers courants** : en forte hausse (CHF +13.3 mios), principalement sur les positions part à court terme des emprunts à long terme (note A1-10) et la hausse du solde du compte de cashpooling avec l'Etat de Genève (note A1-8)
- **Passifs financiers non courants** : en augmentation de CHF +42.3, conséquence du financement des travaux du parc immobilier (voir A1-10)

A3-2 – Gestion des risques financiers

➤ Risque sur Financements externes- Voir Point A1-10

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financé par des lignes de crédit hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- Les travaux de développement du parc d'exploitation (nouveaux objets, centres d'hébergement AMIG) sont financés par recours à des financements externes (Emprunts obligataires ou Hypothèques).
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement stables (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2018, la dette totale du parc immobilier se monte à 258 mios soit environ 25% de la valeur du parc immobilier de l'HG. Le taux d'endettement est de 21% (emprunts hypothécaires) sur le parc de rapport.

➤ Risque de taux

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2018 est de 1.66 %, en diminution par rapport à 2017.

➤ Risque d'échelonnement

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des emprunts.
(Voir A1-10).

➤ Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)

Une analyse du risque de non remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- Débiteurs publics : pas de risque posé sur les positions Etat Genève et SEM. En ce qui concerne la convention Franco-Suisse qui a été dénoncée, la provision a été totalement dissoute (8 mios) suite à la finalisation des négociations menées en 2018 et l'accord de paiement validé pour 2019.
- Débiteurs privés (usagers ou tiers) : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou d'Asile, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service de recouvrement font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies.
- Risque sur créances AL : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude majeure, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ Risque de liquidité (voir point A1-8)

La trésorerie de l'HG est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argent signée entre le département des finances et l'institution. Le risque global de liquidité est donc nul. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à CHF 80 mios. Cette limite est revue chaque année et peut être dépassée ponctuellement, sans bloquer le mécanisme de versement des prestations (cela peut être le cas lorsque l'Etat tarde à couvrir les besoins Prestations de l'institution via un crédit complémentaire). La convention « Argent » fait aussi l'objet d'une surveillance spécifique et d'un bilan annuel avec la trésorerie de l'Etat.

➤ Risque d'évaluation Immobilier

L'évaluation de notre parc de rapport se fait par tournus (100% du parc est revu tous les 5 ans au moins) par un expert externe, ou à chaque fois que des travaux ou des événements particuliers peuvent venir affecter la valeur d'un immeuble. L'ensemble des autres immeubles est aussi évalué en interne selon la même méthode, et en utilisant un taux de capitalisation validé par l'expert externe.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des emprunts...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

Au 31.12.2018	Note ou page	<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8	3'673				3'673
Dettes financières à court terme	A1-8	94'101				94'101
Fournisseurs et autres créanciers		97'774	0	0	0	97'774
Emprunts hypothécaires et obligataires	A1-10	-	8'202	45'462	171'874	225'538
Emprunts non courants		0	8'202	45'462	171'874	225'538
Fonds et dons affectés	A1-14				16'341	16'341
Autres fonds étrangers	A1-11	-	184	-	3'110	3'294
Autres passifs financiers non courant		0	184	0	19'451	19'635
Au 31.12.2017						
		<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)		3'050				3'050
Dettes financières à court terme		81'460				81'460
Fournisseurs et autres créanciers		84'510	0	0	0	84'510
Emprunts hypothécaires et obligataires			9'602	27'712	145'882	183'196
Emprunts non courants		0	9'602	27'712	145'882	183'196
Fonds et dons affectés					16'482	16'482
Autres fonds étrangers				368	2'883	3'251
Autres passifs financiers non courant		0	0	368	19'365	19'733

La majorité des engagements à moyen ou long terme au passif sont constitués des emprunts hypothécaires (garantis par les immeubles du parc de rapport ou obligataires (Voir ci-dessus).

En ce qui concerne les fonds affectés et les dons :

- Fonds affectés : ils sont consolidés au niveau des états financiers, mais ne participent pas au résultat de l'institution. Bien que fortement impactés par les variations des marchés de valeurs mobilières (pour ceux qui sont constitués de titres), le seul risque financier réside dans l'incapacité de ces fonds à générer les revenus qui peuvent être sollicités pour attribution.
- Dons et legs affectés : les avoirs des dons et legs affectés ne sont pas placés et sont directement disponibles dans notre trésorerie.

A3-3 – Subventions canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2018	BUDGET	Ecart	31.12.2017
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	313'273'994	300'417'658	4.3%	305'028'865
Subvention votée	300'417'658	300'417'658	0.0%	296'774'212
Subvention complémentaire	13'000'000		n.d.	6'700'000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-143'664		n.d.	1'554'653
Subvention Prestations Asile (C 05)	29'640'561	29'693'340	-0.2%	35'135'332
Subvention votée	29'693'340	29'693'340	0.0%	36'705'243
Subvention complémentaire	0		n.d.	0
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-52'779		n.d.	-1'569'911
Total Subvention DCS prestations	342'914'555	330'110'998	3.9%	340'164'197
Subvention Fonctionnement Action Sociale (C 01)	67'729'170	65'776'313	3.0%	63'725'455
Subvention Fonctionnement Asile (C 05)	14'491'221	16'444'078	-11.9%	15'931'364
Total Subvention DCS Fonctionnement	82'220'391	82'220'391	0.0%	79'656'819
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	425'134'946	412'331'389	3.1%	419'821'016
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	425'134'946	412'331'389	3.1%	419'821'016

- **Subventions Prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C01) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2018 sont les suivants :

En CHF			Restit (-) ou Couv Déficit (+)	Total
	Votée	Crédit Supp.		
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	300'417'658	13'000'000	-143'664	313'273'994
Subvention Prestations Asile (C 05)	29'693'340	0	-52'779	29'640'561
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	330'110'998	13'000'000	-196'443	342'914'555

Les subventions de prestations initialement votées (CHF 330.1 mios) ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 13 mios voté en novembre 2018. Le solde non utilisé 2018 de CHF 196'443 sera restitué à l'Etat début 2019 et figure au passif du bilan en dette à court terme.

- **Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à CHF 85.6 mios. Elles sont partiellement couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de CHF 82.2 mios, faisant apparaître un déficit de KCHF 3'383.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2018, le déficit de fonctionnement du mandat (soit KCHF 3'383) est couvert par la réserve conjoncturelle de l'institution.

→ Réserve à l'ouverture du mandat = CHF 10.4 mios ; Manco 2018 = CHF -3.4 mios ; Solde de la réserve après imputation des pertes reportées = CHF 7 mios.

A3-4 – Principaux dirigeants

La notion de principaux dirigeants fait référence à la définition du key management personnel. Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'administration et du Comité directeur (Direction), dont la liste figure dans les tableaux annexés.

Leur rémunération est fixée selon les conditions légales et statutaires de droit public.

Aucune rémunération n'est accordée à des membres proches de la famille des principaux dirigeants. Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants ou à un membre proche de leur famille.

A. Liste des membres du Conseil d'administration

<i>Rémunération et jetons de présences</i>	
Noms, Prénoms	Election par
1. HERITIER LACHAT Anne (Présidente)	Conseil d'Etat
2. FISCHER Fabienne	Conseil d'Etat
3. GRANGE Béatrice	Conseil d'Etat
4. ARCAN Selim	Conseil d'Etat
5. GEIGER Blaise	Grand Conseil
6. SCHNEIDER HAUSSER Lydia	Grand Conseil
7. GACHE Héléne	Grand Conseil
8. BUGNON Fabienne	Grand Conseil
9. GARDIOL Jérémy	Grand Conseil
10. AMBROSIO François	Grand Conseil
11. PERADOTTO Julie	Grand Conseil
12. CORTHAY Alain	Communes genevoises
13. JIMAJA Laurent	Communes genevoises
14. SCHILDERMANS Luc	Personnel Hg

Revenus bruts du Conseil d'administration :

CHF 210'150

dont CHF 120'000.-- rémunération Président(e)

NB : ces chiffres couvrent 11 mois de fonctionnement du CA avant renouvellement, et 1 mois de fonctionnement du nouveau CA, dont les membres listés ci-dessus sont entrés en fonction le 1^{er} décembre 2018

B. Liste des membres de la Direction*Rémunérations sur la base des barèmes / grilles salariales de l'Etat*

Noms, Prénoms (Au 31/12/2018)	Fonction
Girod Christophe	Directeur général
Zellweger Monin Renée	Secrétaire générale
Praz Dessimoz Yasmine	Directrice de l'Action sociale
Daniel Merkelbach Ariane	Directrice de l'Aide aux migrants
Mathieu Rémy	Directeur Finances et exploitation
Stauffer Spuhler Anaïs	Directrice des Ressources humaines
Friederich Laurence	Directrice du service immobilier
Nouspikel Anne	Directrice du service communication

Traitements bruts 2018 du Comité directeur : CHF 1'513'740.75

A3-5 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (12 immeubles comprenant 321 logements pour un état locatif total de KCHF 5'361). Pour 2018 ces honoraires se sont élevés à environ CHF 150'000. Par ailleurs, l'Hospice général nomme deux des trois membres du conseil de fondation.

La Chapelle 2 : réalisation d'un projet commun de développement immobilier ; honoraires 2018 du service immobilier CHF 24'833.20, ainsi que CHF 30'000 pour la mise en valeur.

Fondation Dr Renée Girod

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements et un dépôt pour un état locatif de kCHF 320) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération forfaitaire calculée pour l'ensemble des prestations fournies de CHF 5'385.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la Fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'HG est garant, en cas de cessation d'activité de la Fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la Fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. 4.5 mios) génère des revenus affectés au versement de rentes complémentaires aux personnes âgées ou à des projets en lien avec les personnes âgées.

Le comité du fonds se compose de 5 membres dont la majorité est désignée par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Fondation 14-16, Jean Simonet

Cette fondation a été créée le 21.12.1989, pour favoriser l'hébergement de bénéficiaires de l'Hospice général, la fondation exploite un immeuble de logements sur la commune de Vernier d'une valeur de env. 9.7 mios.

Le comité du fonds se compose de trois à cinq membres nommés par l'Hospice général.

Le service immobilier assure le mandat de gestion (38 logements et un commerce pour un état locatif de kCHF 711) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2018 ces honoraires se sont élevés à CHF 18'611.

Subventions non-monétaires

Il est à noter que, dans le cadre du contrat de prestations entre le Département de la Cohésion Sociale (DCS) et l'Hospice général, l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département de l'Urbanisme, met à disposition de l'institution, gratuitement une villa sis chemin Sapey 7 à Lancy dans le cadre du placement provisoire de familles suisses de retour de l'étranger.

D. Rapport de l'organe de révision

Au 31 Décembre 2018



Ernst & Young SA
Route de Chancy 59
Case postale
CH-1213 Lancy

Téléphone+41 58 286 56 56
Téléfax +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de
l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale

Lancy, le 4 mars 2019

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes présentés en pages 6 à 51, de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres ainsi que l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.




Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.


Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 800, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

 Pierre Delaloye
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

 Damien Facon
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé